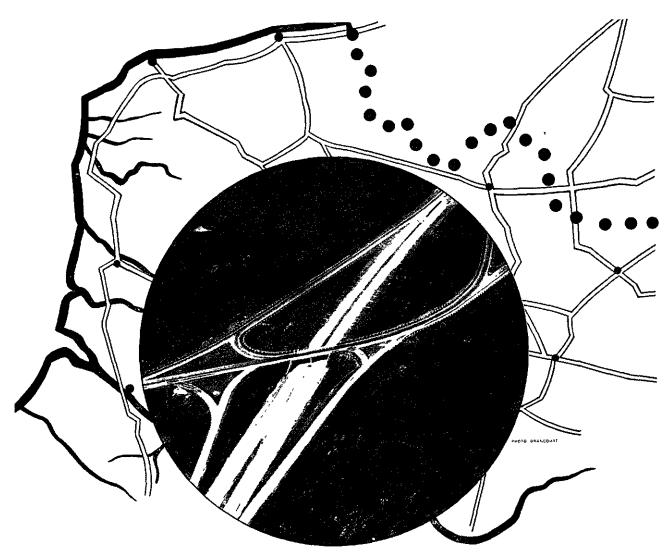
bulletin du PCM

Assemblée Générale

association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines





# 180 km d'autoroutes BEUGNET

- Une entreprise à l'échelle européenne employant plus de 700 personnes.
- Un parc de matériet comprenant plus de 800 engins et notamment 8 postes d'enrobage de matériaux bitumineux d'une capacité globale journalière de 7 000 tonnes environ.
- Des ateliers de mécanique et entretien représentant une surface couverte de plus de 25 000 m'.
- Un important laboratoire de recherches et contrôles.
- Des produits de revêtement qui ont fait leurs preuves :
   RUGOCHAPE LUMICHAPE MICROCHAPE



BEUGNET

bonnes routes

APRAS

# bulletin du PCM

juin 1970

# association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines

siège social: 28, rue des sts-pères, paris-7

# Sommaire

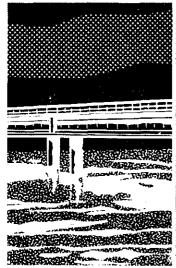
La Page du Président	21
Assemblée générale de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. — Dîner du mardi 28 avril 1970	23
Discours du Président  Discours de M. Albin CHALANDON, Ministre de l'Equipement et du	23
Logement	27
Compte rendu de l'Assemblée générale	33
Tribune libre :	
Mécessité d'une réforme de la législation foncière par     M. Gaston DEFFERRE	41
Des nouvelles de la Préfon	43
Procès-verbaux des réunions du Comité du P.C.M. :	
Séance du vendredi 20 février 1970	45
— Séance du vendredi 17 avril 1970	47
Séance du mardi 28 avril 1970	49
Mutations, promotions et décisions diverses	50
Offre de poste - Naissance - Mariages - Décès - Rectificatif	56

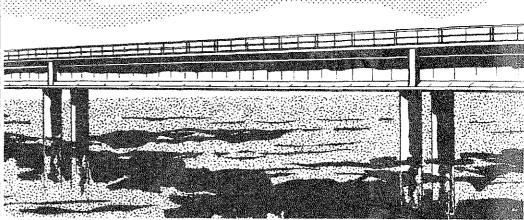
Photo de couverture : Les voies de berge rive droite.

LXVIII année - no 6 - mensuel

RÉDACTION: 28, rue des Sts-Pères, Paris-7. LIT. 25.33 PUBLICITÉ: 254, rue de Vaugirard, Paris-15. LEC. 27.19

# PORTS - METALLIQUES rigides et suspendus BETON armé et précoutrains



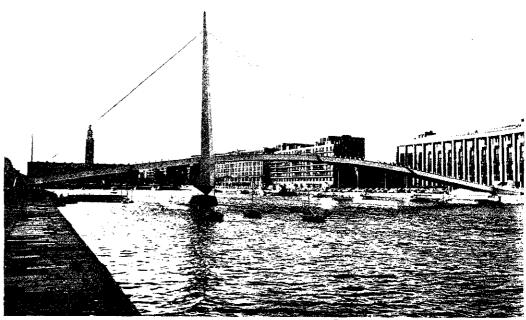


Passerelle du Bassin du Commerce Le Havre.

Maître d'ouvrage : Ville du Havre.

Maître d'œuvre : Direction de l'Equipement de la Seine-Maritime et Service de Construction du Port.

Architectes: Guillaume GIL-LET, Grand Prix de Rome, et G. DUPASOUIER, D.P.L.G.



# Baudin-Châteauneuf

Société Anonyme au capital de 4.000.000 de F

Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) - Tél. Orléans 89.43.09

AGENCE DE PARIS: 14, RUE MAUBLANC - XVe - 533,31.40

Pyc-publicité

# LA PAGE DU PRÉSIDENT

Notre camarade Jacques BLOCK, après trois années riches en événements de tous ordres, quitte la présidence de notre Association, et on trouvera dans ce bulletin le texte de la motion de remerciements que lui a votée l'Assemblée Générale du 28 avril. J'ajoute que ce n'est pas un sacrifice à la tradition qui me fait évoquer mon prédécesseur au début de cette page du Président, mais un sentiment d'estime particulièrement chaleureux et sincère dont je veux témoigner ici.

L'Assemblée Générale a pris un certain nombre de décisions que le Comité doit exécuter dans les mois à venir. Le Bureau élu par le Comité le 28 avril a donc une mission bien tracée.

Cette mission, c'est d'abord préparer, en liaison avec les groupes de travail compétents, l'Assemblée Générale prévue pour la fin du mois d'octobre, et en exécution des délibérations de cette Assemblée, mettre en place les nouvelles structures qui seront éventuellement décidées.

Cette mission, évidemment limitée dans le temps, se double, dans cette période transitoire, de la mission classique du Bureau du P.C.M. ainsi que l'a expressément rappelé l'Assemblée Générale.

Il serait vain, en effet, de croire que les difficultés vont disparaître, ou seulement s'estomper, dans les mois à venir. Certains problèmes sont toujours brûlants, d'autres, qui sont latents, peuvent ressurgir de façon encore plus critique que dans le passé, d'autres enfin peuvent se révéler soudain.

Le Comité et son Président s'efforceront d'agir au mieux des intérêts des Ingénieurs de nos Corps et savent qu'en cas de besoin ils peuvent compter sur le concours de tous.

Mais ne voulant, pas plus aujourd'hui qu'hier, céder à la tentation de la délectation morose, je me bornerai. en guise de conclusion, à rappeler que dans un article, paru dans le numéro 765 d'Entreprise du 9 mai dernier, et intitulé « Heureuse France», Michel DRANCOURT, souvent sévère pourtant pour la fonction publique, cite au nombre des atouts de notre Pays : « ...Une administration souvent trop lourde mais bien structurée et sur laquelle on peut compter. La valeur des hauts fonctionnaires français est réelle. »

Ne gaspillons pas ce capital qu'on nous reconnaît.

Le 20 mai 1970.

SES SOCIETE DETUDES DESPACES VIRUE REAL BAZIN. PARES SOCIETES CONSCILE DA LE. DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF MANAGEMENT CO

parcs municipaux, parcs régionaux, autoroutes, ensembles résidentiels grands ensembles, complexes sportifs, sièges, sociaux, jardins privés

# Assemblée générale de l'Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

## **DINER du MARDI 28 AVRIL 1970**

#### DISCOURS DU PRÉSIDENT J. BLOCK

Messieurs les Ministres, Messieurs, Mes chers Camarades,

Une fois par an, et depuis quelques années dans ces salons même grâce à l'hospitalité d'Air-France, notre Association est heureuse de recevoir, à l'occasion de son Assemblée Générale, tant de personnalités amies au premier rang desquelles elle se félicite de compter les Ministres qui sont le plus directement en prise — ne me faites pas dire « aux prises » — avec le Corps des Mines et celui des Ponts et Chaussées.

C'est une occasion annuelle pour le P.C.M. de faire connaître, par la voix de son Président, son point de vue sur certains problèmes qui lui paraissent mériter une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Et je dois dire que la franchise, qui est habituelle ici, a toujours trouvé un écho chez M. le Ministre des Transports ou M. le Ministre de l'Equipement et du Logement dont la tradition veut — bien qu'elle soit forcément récente -- qu'ils prononcent alternativement le discours en réponse.

Cette année, c'est ainsi au tour de Monsieur Chalandon de parler, et nous nous en réjouissons parce que Monsieur Chalandon est un homme qui a des choses à dire, qui sait les dire, mais qui surtout a la volonté de traduire ses idées en actes.

Or s'il est déjà rare de voir exprimer des idées nouvelles, il est encore plus remarquable de les voir mettre en application, notamment dans un pays comme le nôtre où l'intelligence est plus souvent mise au service de la discussion et de la contestation que de la création, et où l'action se heurte à une résistance au changement quasi-systématique.

Les raisons de cet état de fait doivent sans aucun doute être recherchées dans un système d'éducation beaucoup trop théorique, et dans un système d'organisation beaucoup trop centralisateur.

Notre éducation ne prépare pas les hommes à vivre en société, c'est-à-dire à connaître et à comprendre les règles économiques et sociales de la vie en commun dans le monde moderne. Notre centralisation ne les habitue pas à prendre en main eux-mêmes leurs problèmes, mais à s'en remettre à une autorité extérieure dont il est trop facile tour à tour de réclamer et de condamner l'intervention.

Ces deux systèmes conduisent fatalement à l'incompréhension et l'irresponsabilité.

L'équilibre démocratique entre intérêts particuliers et interêt général devient alors impossible, la concertation étant absente ou conduisant a un dialogue de sourds. Tout se

ramène alors à des épreuves de force entre les groupes de pression professionnels et syndicaux et ce que l'on a appelé la technostructure, et les conflits se trouvent donc, en fait, traités en dehors des règles du jeu de la société, telles que la Constitution les définit. Cela est évidemment extrêmement grave.

La perte de pouvoir des assemblées élues territorialement, que cela traduit, est-elle une cause ou un effet ? Les hommes d'aujourd'hui ne se sentent-ils pas effectivement plus solidaires – au plan national – - de ceux qui font le même métier qu'eux, que des autres habitants de leur canton ? Et n'est-ce pas parce que l'économique tend à l'emporter sur le politique que le pouvoir tend à passer aux mains de ceux qui détiennent les verrous de la production ?

Autant de graves problèmes auxquels je n'ai pas, bien entendu, la prétention d'apporter des réponses ici, mais qui ne peuvent cependant laisser indifférent aucun responsable, et notamment pas les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Ingénieurs des Mines en raison du rôle qu'ils exercent dans les administrations centrales et territoriales, comme dans l'entreprise publique et privée.

Dans leur domaine la suppression des deux obstacles à la démocratie que j'ai signalés : l'inadaptation du système éducatif, et la centralisation excessive, est aussi nécessaire et importante qu'ailleurs ; et notre Association n'a cessé, mais souvent en vain, de suggérer un certain nombre de mesures pour y parvenir.

Au risque malheureusement de répéter ce que je disais dejà ici même l'année dernière et il y a deux ans, je parlerai donc encore une fois, et d'abord, du problème de l'éducation et de la formation.

Nous avons la chance d'être formés dans le système des grandes écoles. Je dis la chance, car ce système, grâce aux contacts qu'il entretient avec l'Administration et les entre-prises, prépare mieux qu'aucun autre les hommes à se comporter en citoyens dans la société. Je dis la chance, car on y maintient encore l'égalité et la qualité par le travail face à la dictature des paresseux, et l'objectivité par la connaissance des faits, face à la dictature des violents et des doctrinaires.

Mais le système des grandes écoles a un besoin urgent d'être matériellement modernisé et moralement soutenu.

Voilà des années, Monsieur le Ministre, qu'on discute du transfert à Palaiseau, autour de l'A, de quelques écoles d'application. Alors qu'on n'hésite pas à créer partout les universités nécessaires, on n'arrive pas à faire prendre cette décision relativement modeste dont l'importance est pourtant vitale pour notre pays.

Je n'ose plus parler de nos locaux vétustes et insuffisants qui nous rendent honteux d'y accueillir des étrangers et interdisent toute pédagogie moderne. Je suppose, Monsieur le Ministre, que vous avez pu faire vous-même la comparaison entre la rue des Saints-Pères et, par exemple, les Technische Hochschule allemandes, sans parler des instituts de technologie américains, comme vous avez su la faire entre nos routes défoncées par le trafie et le gel et les réseaux autoroutiers de nos voisins européens.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous sachiez trouver des solutions administratives et financières au problème des écoles dont vous avez la charge, et qui sont les investissements les plus précieux, ceux de la matière grise, comme vous avez su le faire contre vents et marées — pour d'autres urgences concrètes.

Mais surtout il faut comprendre qu'aujourd'hui, et plus encore demain, le développement technologique avancé qui fait et fera les grandes nations, suppose la réunion géographique d'un certain nombre de conditions favorables qui sont la matière grise, les transports et télécommunications. l'environnement.

Les sites sur lesquels sont actuellement possibles en France avec des chances de succès de telles concentrations de centres d'enseignement, de recherche, d'études sous contrat, d'industries de pointe, d'infrastructures, et d'environnement, sont malheureusement très peu nombreux en raison de nos retards dans les équipements.

La région sud de Paris est une de ces rares zones : de grâce qu'on ne laisse pas passer cette chance, au nom d'un perfectionnisme que je sais que vous condamnez comme moi, Monsieur le Ministre, de doter la France du centre de technologie avancée de classe européenne qui lui fait cruellement défaut pour elle-même comme pour son influence internationale, et dont elle a un urgent besoin.

Le regroupement de quelques grandes écoles sera d'ailleurs source d'économie et de décloisonnement en permettant la mise en commun de certains équipements, de certains moyens, de certains cours. Et c'est à partir d'un tel point fort que pourront être utilement fécondés des centres spécialisés dans d'autres régions de France, noyaux futurs d'autres sites de développement technologique avancé. Ou alors qu'on dise franchement que l'on veut tuer le système des grandes écoles, mais il n'est plus possible en tout cas de rester davantage dans l'expectative et la lenteur.

J'ajoute que, pour nos Corps eux-mêmes, le problème de la formation est d'autant plus essentiel qu'il est devenu la justification même de leur existence.

En effet, il fut un temps où l'Etat lorsqu'il avait une tâche à accomplir créait un service et un Corps pour l'animer, ce qui était sa justification.

Mais la diversification et la multiplication des tâches de l'Etat ont vite montré les limites du système : les services sont devenus polyvalents et les Corps ont dû essaimer en dehors de leurs services d'origine ; et aujourd'hui chacun est bien conscient que les problèmes complexes qui caractérisent notre monde ne peuvent être affrontés que par des équipes, groupant des hommes de formations différentes et travaillant dans des structures évolutives.

On passe ainsi de la notion de Corps se définissant par référence à un service, à celle de Corps se définissant par référence à une formation. Et ce qui définit et justifie un Corps, c'est, nous semble-t-il aujourd'hui, plus la qualité et l'originalité de sa formation que sa vocation plus ou moins exclusive à animer certains services de l'Etat.

Un grand Corps est désormais celui qui veille avant tout à la valeur de sa formation, tant scolaire que permanente, ce qui signifie le maintien d'un niveau scientifique très élevé dans les écoles qui le forment, et à son efficacité au service de la Nation tout entière. C'est notamment le rôle d'une Association comme la nôtre que d'y veiller, et notre Assemblée générale a décidé aujourd'hui même de préparer une rénovation du P.C.M. qui va dans ce sens.

Une telle definition conduit naturellement à maintenir des critères de qualité sévères pour l'entrée dans les Corps, ce qui ne veut absolument pas dire filière unique de recrutement, bien au contraire. Nos statuts traduisent ce souci d'ouverture et nous pensons qu'ils peuvent sur ce point être encore améliorés par des possibilités de recrutement sur titres.

Mais la nécessaire ouverture d'une société réputée bloquée doit se faire dans les services plus encore que dans les Corps eux-mêmes. Un grand Corps est d'ailleurs celui qui préfère la concurrence dans les emplois à la défense des avantages acquis, et le goût du risque à celui de la sécurité.

Encore faut-il que les règles du jeu soient claires.

L'ouverture des services doit d'abord être réciproque. Or je pose franchement la question : si l'on ouvre, par exemple, les services de l'Equipement à d'autres grands Corps scientifiques ou administratifs, réciproquement la Préfectorale, le Ministère des Finances, celui des Affaires Etrangères, celui de l'Agriculture, pour ne citer que quelques exemples, sont-ils prêts à accueillir largement les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ? Si, manifestant notre désir d'ouverture, nous n'étions pas payés en retour, nous serions tout simplement victimes de notre libéralisme.

L'ouverture des services doit ensuite garantir la qualité, la compétence, et l'objectivité dans le choix des hommes. Des critères et des procédures doivent être imaginés. Le P.C.M. a en son temps proposé devant une commission du Conseil d'Etat la creation d'un organisme de sélection commun à tous les grands Corps scientifiques et administratifs pour l'accès à tous les postes de responsabilité de l'administration, mais cette suggestion est restée sans suite.

L'ouverture des services doit, enfin, se faire dans la concertation. Concertation interministérielle au niveau de la Fonction publique, et ministérielle par l'établissement de conseils de gestion des grands Corps associant les principaux employeurs de ces Corps, publics et privés, et les représentants de leurs associations.

Nous souhaitons vivement, Monsieur le Ministre, qu'un tel conseil soit mis en place au plus tôt au Ministère de l'Equipement et du Logement pour le Corps des Ponts et Chaussées.

J'en arrive au deuxième obstacle que j'ai dénoncé : la centralisation excessive qui tue la responsabilité de citoyen. Etant au contact et au service des collectivités locales comme de l'administration centrale, et de ce fait souvent dans des situations difficiles et parfois incomprises, nous souhaitons fermement une réforme qui donnerait de réels pouvoirs à des collectivités locales rénovées, de taille suffisante pour être financièrement viables, et auxquelles des tutelles a priori ne reprendraient pas d'une main ce qu'elles donneraient de l'autre, mais au contraire stimuleraient et inciteraient en liant leurs aides au respect d'objectifs et à l'exécution de contrats : par exemple, pas de subvention sans établissement de plans à long terme de développement et d'aménagement, pas d'infrastructures sans récupération des plus-values foncières par un impôt foncier local croissant avec le coefficient d'utilisation des sols et modifiable avec ce coefficient.

L'application de méthodes analogues par les administrations centrales dans leurs relations avec leurs services extérieurs serait aussi nécessaire : c'est ce qu'on appelle la déconcentration.

Oui, Monsieur le Ministre, nous sommes bien d'accord pour que les chefs de services extérieurs soient de vrais patrons. Mais un vrai patron, dans le cadre de la politique qui lui est fixée par son conseil d'administration, est libre d'utiliser ses crédits, d'organiser ses services, de recruter son personnel, de développer librement les contacts et les activités qu'il estime utiles et rentables. Moyennant quoi on peut valablement le juger à ses résultats.

Mais dans quelles conditions de telles délégations de pouvoirs sont-elles transposables à l'administration compte tenu des règles de la Fonction publique, des Finances, du rôle dévolu aux Préfets, des habitudes mentales?

Nous croyons cependant qu'une expérience mériterait d'être tentée à l'incitation du Gouvernement qui lèverait à cet effet les obstacles administratifs. Est-ce utopique ou absurde? Nous ne le croyons pas, nous ne voulons pas le croire si le rôle de l'Etat doit évoluer comme vous le souhaitez. Monsieur le Ministre, en cessant de tout faire lui-même et d'être un frem à l'activité des autres, pour faire faire et devenir un vrai moteur du développement.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que je voulais, ce que je devais, dire au moment où je vais quitter la présidence de notre Association après 3 années d'exercice. Je dois dire que j'ai vu de nombreux ministères, au moins quatre si ma mémoire est fidèle, se succéder pendant cette période, et que cela n'a bien sûr pas été très favorable à l'application des mesures que nous suggérons depuis longtemps. Pourtant le temps presse et l'urgence grandit. De votre détermination, Monsieur le Ministre, nous attendons donc beaucoup.

#### DISCOURS DE MONSIEUR ALBIN CHALANDON

Ministre de l'Équipement et du Logement,

Monsieur le Président,

Messieurs,

Bien que souffrant depuis quelques jours, j'ai tenu à être ici ce soir, et cela est bien compréhensible : il y a parmi vous des hommes qui occupent des responsabilités importantes pour la vie du pays, c'était donc pour moi une occasion de les voir. Puis il y a surtout, ceux qui travaillent avec moi, ainsi que ceux qui travaillent avec M. Mondon, puisque les uns et les autres sont gérés par le Ministère de l'Equipement et du Logement.

Après ces deux années de collaboration — pour moi qui venais d'une autre origine, non seulement par ma profession passée, mais aussi par mon corps d'origine au sein de l'Etat — je tiens à exprimer la joie que j'ai à travailler avec vous.

Vous possédez une qualité éminente, qui est rare dans ce pays, et que je tiens à saluer : c'est d'être constructifs. A côté d'une grande solidité intellectuelle, technique — cela va sans dire —, d'un grand dévouement, il y a chez vous un goût de l'action, et, tout particulièrement développée chez les jeunes, une capacité de s'enthousiasmer pour l'action précisément.

Il y a eu des problèmes entre nous, problèmes d'ailleurs circonscrits et limités : votre Président et moi-même avons eu l'occasion d'en débattre bien souvent, et j'ai approuvé son acharnement à défendre les positions qu'il considérait devoir soutenir. Sur ces problèmes, il faut que nous nous expliquions clairement et ce que je voudrais faire ce soir, c'est très rapidement les insérer dans l'ensemble de l'action que je mène depuis deux ans au Ministère de l'Equipement et du Logement. Cette action provoque parfois quelques grincements, mais, finalement, elle commence à être clairement perçue.

Vous avez naturellement une formation commune, mais il y a toutefois une grande diversité dans vos carrières. Je crois que la moitié d'entre vous sert l'Etat au sein de l'Administration, alors que les autres vont dans des entreprises, les unes publiques, les autres privées. Je pense que, chacun à votre poste, vous ressentez tous une inadaptation assez constante et fondamentale entre notre système économique actuel et la réalité économique qui change très vite, alors que le système, lui, n'a pas suffisamment évolué.

Je parle souvent de l'économie administrative dans laquelle nous sommes engagés, beaucoup plus que nous le pensons — mais nous n'avons pas exactement conscience de l'intensité du phénomène, par opposition à ce que l'on appelle couramment l'économie de marché.

Qu'est-ce donc que cette économie administrative dans laquelle nous baignons, ou plutôt nous respirons ? Je prendrai un exemple précis, celui des H.L.M. Nous trouvons là, le type même du système administratif; c'est-à-dire d'une économie dans laquelle c'est l'Etat qui fixe les normes techniques, administratives, qui fixe les prix, la répartition des aides et qui transmet toules ces directives à des organismes eux-mêmes déterminés, par les privilèges et les monopoles qu'on leur concède. Ce système, a l'évidence, a un mauvais rendement.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de prix, dès que l'Etat fixe ce qu'il appelle en l'occurrence un prix-plafond, toutes les activités, tous les cerveaux, toutes les professions ont les regards tournés vers ce prix, qui devient l'objectif essentiel. Ils règlent leur action en fonction de ce prix et non de ce que l'on pourrait faire, même si l'on pouvait faire beaucoup mieux.

Ce système n'incite pas à l'effort ni à la bonne gestion. Vous me direz : il s'agit là d'un cas limite, l'économie francaise n'est pas toute a cette image. Eh bien si, et beaucoup plus que nous l'imaginons. En fait, d'une facon ou d'une autre, l'Etat intervient dans un nombre considerable de secteurs, pour exercer une tutelle qui fait que les professions, bien souvent, ne sont plus des professions majeures.

Dans la plupart des cas, ce que l'on appelle le marché disparaît, pour la raison que ceux qui, theoriquement, ont la responsabilité de prendre des décisions au niveau des entreprises n'ont plus la possibilité de le faire.

De plus, il y a un poids considérable du secteur public : l'Etat fait directement beaucoup de choses ; il ne les fait pas dans les meilleures conditions parce que, dans bien des cas, toutes sortes de règles désuètes empêchent de bien utiliser l'argent qu'il détient : je pense par exemple aux règles de l'annualité budgétaire, aux règles de la comptabilité publique qui empêchent, au niveau du Ministère de l'Equipement et du Logement, de travailler convenablement. Ainsi lorsque l'ont fait des routes ou des autoroutes, ceux qui les font savent bien le prix que représente le « saucissonnage » !

Il existe, en outre, un secteur public industriel considérable. Il est rigide par nature, notamment à cause du statut de son personnel, et de sa vocation, définie souvent dans un cadre juridique strict qui empêche l'entreprise d'évoluer. A cela s'ajoute une tutelle étroite qui se traduit par une immixion permanente dans la gestion de ces entreprises leur ôtant toute liberté.

Quant à l'entreprise privée, en France, elle n'a pas toujours su évoluer comme elle aurait dû le faire, et elle se trouve aujourd'hui dans une situation curieuse d'une complicite avec l'Etat. L'Etat, l'Administration, contrôlent très largement les entreprises privées et les aident aussi largement. Pourquoi dans ces conditions se donneraient-elles du mal?

Finalement, la gestion de la plupart des entreprises consiste beaucoup plus à arranger des coups avec l'Etat qu'à faire vraiment ce qu'il faut faire, et cette tendance est renforcee par le « cursus honorum » traditionnel qui, dans ce pays, fait que l'on commence par réussir dans le secteur public et qu'ensuite on entre dans le secteur privé. Il en résulte une certaine continuité qui n'est pas nécessairement bonne. Il découle de cette habitude qu'il y a en France deux types d'entreprises : celles dont les managers modernes vivent dans leurs bureaux, leurs usines, leurs ateliers et celles dont les managers, de style traditionnel, viennent du secteur public et passent une grande partie de leur temps dans les bureaux des Ministères.

Nous sommes là en pleine économie administrative, ce qui se traduit par un mauvais rendement : cela coûte cher, puisqu'on ne travaille pas dans les meilleures conditions et qu'on n'est pas incité à chercher la meilleure solution. Cette intervention systématique de l'Etat dans le secteur privé a un effet aussi stérilisant qu'une action directe excessive dans le domaine du secteur public industriel.

Comment résoudre la difficulté lorsqu'on se trouve dans une économie de compétition — comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années —, et lorsqu'on se trouve devant la nécessité de faire face à une concurrence extérieure, qui met en cause la vie de nos entreprises? Comment résoudre cette difficulté lorsque, de plus, on se trouve dans une situation financière qui, espérons-le, ne sera pas une donnée permanente, mais qui n'en est pas moins une donnée pour les années à venir et qui fait que l'on a des budgets en récession (et il faut craindre que le budget de 1971 en matière d'équipement soit plus mauvais que celui de 1970). Place devant cette situation et avec de telles perspectives il va de soi qu'il faut a tout più chercher a utiliser au mieux l'argent dont on dispose et a avoir la plus grande efficacite possible.

J'ai essaye de definir deux ou trois actions et de les realiser progressivement. C'est d'abord un effort de liberation a l'egard de toute l'economic, qui repose sur deux idées essentielles. d'une part redonner aux professions leur responsabilite, en faire des êtres majeurs, et d'autre part de tenir le plus grand compte du marché.

Cela ne veut pas dire qu'il faille livrer l'économie d'un pays moderne au marche : nous savons qu'il comporte des exces et qu'il faut les corriger, c'est le rôle des Gouvernements. Mais il faut s'appuyer sur le marche, garder le contact avec lui, faute de quoi on aboutit a une floraison de textes et de reglementations qui débouche sur une situation d'une complexite inextricable.

Parallèlement, j'ai réalise un transfert du secteur étatique vers d'autres secteurs. Il vous vient à l'esprit tout naturellement le transfert d'autoroutes au secteur privé. Je crois que les transfeits de ce genre sont necessaires pour un certain nombre d'activités qui, actuellement ressoitissent du domaine de l'Etat. Je ne me rejouis pas particulièrement de ce que les autoroutes échappent au budget ; si le Ministre de l'Equipement disposait des credits dont il a besoin, il prefererait faire des autoroutes avec l'argent de l'Etat, c'est-a-dire, sans recourir aux peages. Comme ce n'est pas possible et que pourtant il faut construire des autoroutes, ce transfert est le seul moyen de réaliser ce dont nous avons besoin. C'est une solution, même si ce n'est pas la meilleure.

Il y a par contre, bien d'autres domaines où ce transfert pourrait se faire dans les conditions les plus avantageuses et les plus benefiques pour l'intérêt genéral. Encore convient-il de considérer que ces transferts ne doivent pas s'opérer uniquement en direction du secteur prive, mais aussi vers les collectivités locales, et je rejoins ici ce que disait tout a l'heure votre President. Les collectivites locales doivent retrouver davantage d'indépendance, de possibilité d'action, mais il va de soi qu'aussi longtemps qu'il y aura 39 000 communes en France, on ne pourra pas faire ce transfert, et du même coup on ne pourra avoir de bonne politique d'équipement dans les départements. C'est donc la un cercle vicieux qu'il faut rompre d'une facon ou d'une autre. Il faut savoir que cette décentralisation, qui concerne aussi bien le secteur privé que les collectivités locales, est une necessité, si l'on veut non seulement retrouver davantage d'efficacité, mais aussi si l'on veut retrouver la vraie liberte politique qui est un vrai support économique. Il reste, dans cette notion de transfert, à réaliser un mouvement interne au sein de l'Etat : c'est ce que j'ai appelé la privatisation du secteur public. Il s'agit de donner aux entreprises publiques le goût et les moyens d'une gestion comparable à celles des entreprises du secteur privé.

C'est ce que je tente de faire avec les sociétes d'economie mixte d'autoroutes : les liberer administrativement, financièrement, techniquement, et qu'il faut géneraliser dans beaucoup d'autres secteurs. Finalement, le secret d'une entreprise quelle qu'elle soit, est que ceux qui la dirigent soient maîtres de leur destin et de leurs décisions. Arriver a détacher ces entreprises de l'Etat et du Gouvernement qui exercent sur elles une tutelle etroite tant dans le domaine de leurs investissements, que dans celui des prix, est chose difficile ; et pourtant c'est bien vers cette indépendance qu'il faut aller si l'on veut arriver à créer pour ces entreprises des conditions de gestion qui soient, non pas identiques bien sûr, mais proches de celles de l'entreprise privée.

Dans tout cela, vous le vovez, le rôle de l'Etat n'est nullement affaibli. Au contraire, dans la mesure où l'Etat peut réussir à se debarrasser de toute une série de tâches secondaires pour lesquelles il n'est pas suffisamment bien assuré, dans lesquelles il s'empêtre, il sera beaucoup plus en mesure de réaliser les missions fondamentales qui sont les siennes

Son rôle est avant tout, d'orienter, de fixer un cadre aux activites de la Nation, et ensuite de contrôler que les objectifs sont atteints ; a l'intérieur de ce cadre, il ne doit pas intervenir, il doit laisser les professions et les producteurs faire ce qu'ils doivent faire.

Il me reste à essayer de definir l'evolution de l'Administration proprement dite - et particulièrement de la mienne — dans cette société économique libéree.

Je dirais qu'il doit y avoir une sorte de marche convergente de l'Administration et de l'entreprise vers une même conception, une même philosophie.

Qu'est-ce que l'entreprise moderne? Qu'est-ce qui caracterise l'esprit d'entreprise? C'est essentiellement une remise en cause *incessante*, une inquietude de tous les instants qui engendre inéluctablement (particulièrement dans les pays où les entreprises sont les plus prospères) une reconversion permanente des entreprises; elles changent de nature, d'activité, de méthode, et cela de plus en plus vite.

Précisément, l'une des faiblesses de l'entreprise publique est que, par la rigidité des cadres juridiques qu'on lui impose, elle ne peut pas évoluer, ni adapter ses activités.

La reconversion permanente, est à mon sens, le signe essentiel de l'entreprise moderne, et elle doit se traduire, dans les faits, par l'innovation — donc l'imagination —, par la primauté de la fonction commerciale, que nous avons presque totalement ignorée jusqu'à ce jour dans ce pays, où la fonction technique est très largement dominante.

La résultante, c'est l'esprit de profit : il va de soi que la finalité d'une entreprise est de gagner de l'argent, ce qui crée en son sein une discipline pour ceux qui travaillent et les contraint à remplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Il faut essayer de transposer cet état d'esprit dans l'administration. Depuis deux ans, j'ai bien souvent invite mes collaborateurs à abandonner le conformisme pour aboutir à une remise en cause permanente, dont je disais tout a l'heure qu'elle était le moteur essentiel de l'entreprise moderne. Cela implique aussi la pratique de l'innovation, et par conséquent, un effort d'imagination.

Je dirais aussi qu'il faut avoir une grande ouverture d'esprit. Le rôle du fonctionnaire n'est plus seulement de faire des règlements et de les faire exécuter, enfermé dans son bureau, dans le temple de son autorité; il faut qu'il s'ouvre sur l'extérieur, qu'il soit un animateur en contact avec tous, et que finalement, cette primauté commerciale qui caractérise l'entreprise moderne, on la retrouve, chez lui, sous l'aspect du respect de l'usager.

Enfin et surtout ce qui me paraît le plus important dans le travail quotidien, c'est l'esprit économique. Cet esprit met en cause le perfectionnisme, qui est tout à fait remarquable en lui-même, mais qui ne tient pas compte du contexte économique et qui exclut le sens du temps. Il faut savoir par exemple, qu'une année de retard pour un programme de construction, représente facilement une augmentation de 3, 4, 5 % du prix de revient. Comment, alors, ne serais-je pas scandalisé lorsqu'un collaborateur me dit, en parlant de telle ou telle affaire, qu'il n'est pas urgent de la résoudre sous prétexte qu'elle est en cours depuis 5 à 6 ans!

Dans un certain nombre de secteurs qui dépendent de moi, et je pense à l'urbanisme notamment, il était admis comme principe qu'il était immoral de se préoccuper de la notion de coût. Or cette notion doit être présente partout, et particulièrement alors que nous disposons de si peu de ressources, c'est pour nous un devoir que de les utiliser de la meilleure facon. Je dirais même que c'est une question d'honnêteté intellectuelle et que nous n'avons pas le droit d'estimer de facon fantaisiste les coûts des ouvrages, car cela peut avoir des répercussions considérables.

A côté du coût, nous trouvons, la rentabilité, son corollaire. Des études de rentabilité sont dejà faites dans le domaine routier par exemple, mais ce qui est important c'est d'introduire systématiquement la notion de rentabilité dans la conception des opérations. Ainsi en matière d'urbanisme, monter des opérations déficitaires, c'est les rendre, sinon impossibles, du moins très limitées, parce qu'elles ne peuvent plus se faire qu'avec une aide de l'Etat donnée au compte-goutte. Si au contraire, on réussit à bâtir ces opérations, à les concevoir dans l'équilibre, elles se trouvent finalement réalisées dans les meilleures conditions.

Voilà donc un état d'esprit qu'il n'est pas inutile d'analyser et sur lequel il faut insister parce que nous ne le possédions pas pour des raisons de formation.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance des méthodes modernes de gestion ; elles commencent à pénétrer maintenant dans le secteur public, dans l'Administration elle-même. Le Ministère de l'Equipement et du Logement a été choisi comme un des Ministères pilotes en l'occurrence. Des travaux tout à fait intéressants ont déjà été menés et l'on peut penser que, dans un délai raisonnable — d'abord dans certaines régions et certains départements, puis pour l'ensemble du pays —, nous aurons une gestion pure, objective, et nous pouvons en contrôler les résultats.

C'est tout de même, d'une certaine facon, une révolution; mais il va de soi que, si cette révolution existe dans les méthodes, il faut en même temps qu'une révolution se fasse dans les institutions, c'est-à-dire que l'on modifie le système actuel pour qu'il fasse clairement apparaître la responsabilité et l'initiative. Et nous en venons là, à l'un des problèmes évoqués tout à l'heure par M. Block, celui de l'ouverture.

Il convient dans ce domaine de dire les choses de façon tout à fait nette. Il faut d'abord instaurer une mobilité. Pourquoi en effet y aurait-il deux catégories de fonctionnaires, les parisiens et les provinciaux, sans aucune possibilité d'échange entre eux? Pourquoi y aurait-il d'un côté des administratifs, et de l'autre des techniciens, sans qu'il puisse y avoir de communication entre eux?

Il faut aussi une ouverture, c'est évident, si certains n'en avaient pas conscience, la crise de mai 1968 leur a ouvert les yeux. Il va de soi que nous ne pouvons pas maintenir une situation où les positions des hommes sont déterminées une fois pour toutes par la possession d'un parchemin qu'ils ont acquis à 20 ou 25 ans. Cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'il faille remettre en cause la valeur des diplômes et des études qui sont faites, notamment, dans les Grandes Ecoles, qui prodiguent le meilleur enseignement de ce pays. Mais il faut que parallèlement à cette orientation, basée sur des parchemins, il y en ait une qui tienne compte des résultats. C'est en effet par l'action quotidienne que l'on juge les hommes et qu'on doit leur donner la possibilité de pouvoir accèder à des fonctions de responsabilité.

Il faut aussi et tout naturellement la possibilité d'une sanction, sanction positive et sanction négative. Si l'on veut vraiment que les institutions fonctionnent dans une entreprise, il faut qu'il y ait des responsables; il faut qu'il y ait des patrons à l'égard de ceux qui sont sous leurs ordres, et il faut que les patrons soient eux-mêmes en contact étroit et sous la tutelle de ceux qui les commandent. Pour faconner de tels patrons, j'ai mis en train une réforme qui consiste à créer des emplois fonctionnels; cette réforme instaure la responsabilité et la sanction, qu'implique toute responsabilité pour tous les chefs de service régionaux et les directeurs départementaux du Winistère. C'est là une réforme fondamentale, la plus importante sans doute de celles que j'aurais menées à bien à la tête de ce département. Le Ministère comptera un certain nombre de pations et il commencera à prendre l'apparence d'une grande entreprise moderne.

Il va de soi qu'en contre-partie de cette responsabilité et de cette possibilité de sanction, il faut que ces postes soient revalorisés et c'est ce à quoi je m'applique en ce moment dans de laborieuses discussions avec le Ministère des Finances.

Je sais bien que cette réforme comporte des limites et des difficultés, et que nous sommes pris dans un corset qui est celui de la Fonction Publique. Il faut pourtant que ceux à qui l'on a donné des responsabilités accrues puissent avoir en contre-partie une certaine liberté dans leur gestion. Je pense arriver sur ce point à des résultats, après avoir surmonté bon nombre de difficultés.

Devant toutes les tâches qui nous attendent, devant le développement des techniques, nous pouvons à coup sûr affirmer que l'Administration, outil de l'Etat et du Gouvernement, doit devenir de plus en plus puissante.

La première conclusion à tirer de cette constatation, c'est que, devant cette puissance grandissante qu'accentueront l'informatique et la centralisation des informations, il faut qu'il y ait une suprématie évidente du pouvoir politique sur le pouvoir administratif. L'ultime choix en fin de compte doit rester au pouvoir politique : c'est une chose évidente. Il faut par conséquent qu'au sein du gouvernement les ministres puissent commander.

La deuxième conclusion est qu'il faut que les hommes de l'Administration investis de ces tâches et responsabilités nouvelles soient des hommes complets qui leur permettent de se former toute leur vie. Cette formation, il faut la commencer dans les Grandes Ecoles. Elles sont, je vous l'ai déjà dit, de bonne qualité et nous les relogerons dans de bonnes conditions.

Mais il faut ajouter à l'enseignement déjà solide et complet qui y est donné, en apprenant à ceux qui y travaillent quelques rudiments sur l'art de diriger les affaires, sur le « management » moderne. Dans cet esprit, j'ai demandé tout récemment que les élèves de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées fassent un stage de quelques mois, dans un institut des affaires. Ce seront des hommes encore beaucoup plus accomplis qui sortiront ainsi de ces Ecoles. Par la suite, il faudra qu'ils aient la modestie d'accepter un recyclage permanent.

Il y a en chacun de nous un « vieil homme » qui nous fait croire que, ayant acquis un diplôme à 20, 25 ou 30 ans, qui donne accès à un grand Corps, tout est accompli et qu'il ne reste plus rien à faire. Nous savons bien que ce vieil homme est en train de mourir en rous et il est indispensable qu'il meure.

Je terminerai en disant que je veux faire de tous ceux qui ont des postes de responsabilite au sein du Ministère de l'Equipement et du Logement de vrais patrons.

Il faut qu'ils en acceptent le risque, mais vous en conviendrez, le jeu en vaut bien la chandelle.

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU P.C.M. du mardi 28 avril 1970

Le Président ouvre la séance en indiquant que seront examinés d'une part le rapport moral qui a été diffusé récemment, d'autre part le rapport établi par le groupe statuts « Un P.C.M..., pour quoi faire ? ».

Il propose d'examiner les principaux points du rapport moral en ne s'arrêtant qu'à ceux qui sont essentiels :

#### 1° Formation (rapport moral II).

BLOCK commente cette seconde partie du rapport moral qui a été rédigée en liaison très étroite avec Thiebault et Laffitte. Il indique que le P.C.M. milite très fortement en faveur du transfert de l'Ecole des Ponts près de l'X et qu'un groupe de travail sur « la nouvelle Ecole des Ponts » a été constitué en vue d'établir à la fois le programme physique et le programme pédagogique de la nouvelle Ecole.

#### 2° Emploi et gestion du Corps des Ponts et Chaussées (rapport moral III).

Pour aborder immédiatement l'essentiel, BLOCK soulève l'affaire des décrets, relatifs à la nomination aux postes de C.S.R.E. et de D.D.E. Il résume l'historique de cette affaire et indique que le P.C.M. a pris position dans une lettre qui a éte adressée au Directeur du Personnel et de l'Organisation des Services le 24 février 1970.

Dans l'état actuel, les postes de C.S.R.E. et de D.D.E. seraient des emplois fonctionnels de détachement accessibles aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées ainsi qu'aux Administrateurs civils ayant effectué plus de deux ans dans un service extérieur. En contrepartie, certains postes d'administration centrale statutairement réservés aux Administrateurs civils seraient ouverts aux Ingénieurs des Ponts et Chaussees.

Rien n'est modifié en ce qui concerne les Ingénieurs des T.P.E. qui n'auront pas accès aux postes de D.D.E. A la demande de plusieurs intervenants, une motion sera présentée par l'Assemblée générale sur cette affaire.

#### 3° Conseil de gestion du Corps des Ponts et Chaussées (rapport moral III - 3 - b).

Cette affaire des décrets montre que la concertation entre les instances du Ministère et les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ne se fait pas convenablement et qu'il conviendrait de mettre en place une structure plus permanente de concertation telle que celle qui est suggérée dans le rapport Cot pour l'AX, c'est-à-dire un conseil de gestion regroupant à la fois des représentants du Corps et des représentants de leurs employeurs.

Les Ingénieurs du Génie rural et des Eaux et des Forèts ont mis en place un tel conseil au Ministère de l'Agriculture; cependant, notre Corps étant plus interministériel, une simple transposition du conseil des I.G.R.E.F. ne résoudrait pas complètement les problèmes concernant les Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

La mise en place d'un tel conseil a été examinée à plusieurs reprises avec des membres de notre Corps occupant des fonctions importantes mais jusqu'à présent elle n'a pas paru opportune.

#### 4° Ouverture du Corps des Ponts et Chaussées.

BLOCK évoque d'abord l'ouverture du Corps aux Ingénieurs des T.P.E. en faisant part du sentiment réservé des élèves de l'Ecole des T.P.E. quant à leur passage dans le Corps des Ponts et Chaussées. Les diverses associations et syndicats des T.P.E. viennent de publier un livre blanc sur l'Ecole des T.P.E. qui fait part d'une enquête psychosociologique effectuée auprès des élèves.

Josse précise, sur une intervention, que deux passerelles sont prévues pour accueillir les T.P.E. dans le Corps des Ponts :

- la première au bout de 8 ans environ par concours devant un jury et comportant une scolarité adaptée et écourtée à l'E.N.P.C.;
- la seconde sur une liste d'aptitude en fonction d'un dossier et de l'appréciation des Inspecteurs généraux.

BLOCK évoque l'ouverture du Corps vers d'autres directions, notamment sur titres comme pour les Ingénieurs des Mines qui peuvent, dans leur nouveau statut, intégrer des Ingénieurs civils de l'Ecole des Mines. Il rappelle que les Ingénieurs de la Construction feront partie du cadre spécial du Corps des Ponts et Chaussées et, bien entendu, le P.C.M. leur sera ouvert. Ils maintiendront sans doute dans un premier temps leur association pour les problèmes qui leur sont spécifiques.

En matière d'ouverture des Corps, Block souligne l'attitude très conservatrice du Corps préfectoral qui demande pratiquement la création d'un Corps fermé ne recrutant qu'à l'E.N.A., en contradiction avec les conclusions de la Commission Bloch-Lainé qui souhaitait que le Corps préfectoral ne soit qu'un cadre d'emploi. Mayer et Longeaux confirment ce point de vue qui oblige le P.C.M. à rester très vigilant.

#### 5° Décentralisation.

BLOCK rappelle que cette question est très directement ressentie par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, qu'elle a fait l'objet d'une note diffusée aux groupes régionaux et qu'enfin une motion a été préparée en vue de la présente Assemblée générale.

Josse fait part de deux catégories de reactions exprimées par les Ingénieurs : la première estimant que le document est trop timide, la seconde trouvant que la situation est noircie et que les fonctionnaires de l'Etat peuvent être plus impartiaux que les élus locaux. Josse souhaite que la discussion s'ordonne sur les trois thèmes de la motion :

- primauté du politique sur le fonctionnaire;
- rôle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour favoriser une réelle décentralisation :
- acceptation par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées des conséquences sur le déroulement de leur carrière.

#### 6° Réseau routier.

BLOCK fait part de l'inquiétude des Ingénieurs des Ponts et Chaussées sur l'état du réseau routier national et estime important que l'Assemblée générale du P.C.M. vote une motion exprimant son inquiétude dans ce domaine. Funel lit le texte de la motion qu'il a préparé et qui donne lieu à un échange de vues auquel participent notamment Malhomme, Merlin, Bouvier et Falveau.

#### 7° Urbanisme.

BLOCK rappelle qu'un groupe de travail réfléchit à ces problèmes depuis plusieurs mois et considère qu'il est important que l'Assemblée générale prenne une position sur le problème de l'impôt foncier, fonction du C.O.S. BLOCK lit un projet de motion mis au point après intervention de Fauvelu, Cousquer, Ponton, Lacaze, Merlin, Vincotte et Talmant.

#### 8° Réforme des statuts.

MAYER commente le rapport qui a été diffusé « Un P.C.M..., pour quoi faire ? ». Il insiste notamment sur la nécessité d'une ouverture très large du P.C.M. Il commente ensuite les réponses au questionnaire diffusé auquel 400 camarades ont répondu : toutes les familles sont bien représentées, à l'exception des mineurs.

Un consensus très large s'est dégagé pour la séparation des actions de défense de type syndical, et de réflexion, pour le maintien des Ingénieurs des Mines et des Ponts au sein d'une même association, pour l'ouverture du P.G.M., des élections plus compétitives si possible... Toutefois, les choix pour la structure permettant l'action de type syndical, la forme de l'exécutif... divisent les camarades.

Parmi les objectifs, trois sont largement souhaités ; il s'agit de :

- l'amélioration de la formation;
- la meilleure utilisation des hommes et la meilleure productivité des services;
- l'activité de réflexion.

Deux objectifs sont à la fois souhaités par un grand nombre et rejetés par un assez grand nombre de camarades ; ce sont :

- l'image de marque;
- la recherche des débouchés.

Les autres objectuls sont rejetés par la majorité.

BLOCK insiste ensuite sur l'importance de cette affaire pour l'avenir du P.C.M. Si le P.C.M. s'intéresse à la reflexion et à la formation, il importe qu'une structure se préoccupe des intérêts matériels des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et notamment des jeunes. Il y a plusieurs solutions :

- syndicat général;
- engagement personnel;
- nouvelle structure à mettre au point.

BLOCK lit un projet de motion qui donne lieu à une large discussion dans laquelle interviennent notamment Ponton, Kornblum, Merlin, Butevi, Jungelson, Tutenuit, Hervio, Lattite. A la demande de Ponton, il est précisé que la structure syndicale envisagée pourrait éventuellement être une partie du P.C.M. En outre, Block précise que 90 % des camarades qui ont répondu souhaîtent une articulation entre le P.C.M. et la structure syndicale. Sur la demande d'Hervio, Mayer précise qu'à son avis le P.C.M. a le devoir d'apporter à la Nation les éléments d'information et de réflexion que ses membres pourront dégager.

#### 9° Motions.

L'Assemblée générale adopte un certain nombre de motions.

a) Motion de remerciement au Président Jacques Block.

Les membres du P.C.M., réunis à Paris le 28 avril 1970 en Assemblée générale, renouvellent leur sympathie au camarade Jacques Block, qui a demandé à être déchargé de son mandat, et lui adressent leurs remerciements pour l'action courageuse qu'il a menée pendant trois années de difficile présidence.

La motion est votée à l'unanimité.

b) Motion sur la réforme des statuts.

L'Assemblée genérale ordinaire du P.C.M., réunie à Paris le 28 avril 1970, ayant pris connaissance du rapport intitulé « Un P.C.M... pour quoi faire ? » présenté par René MAYER au nom du groupe de travail chargé de préparer une réforme des statuts du P.C.M.,

- 1° approuve les grandes lignes de la stratégie proposée au P.C.M. par le rapport :
- mise en valeur des qualités de la formation des LP.C. et LM.;
- enrichissement de cette formation pour l'adapter à l'évolution de la société;
  - ouverture sur l'extérieur ;
  - engagement au service d'une société évolutive.
- 2" approuve les principes suivants, énoncés dans le rapport :
  - distinguer l'effort de réflexion, de formation, d'échange et de réforme, qui intéresse tous les L.P.C. et les L.M., de l'action de type syndical des seuls Ingénieurs des Ponts et Chaussees en service dans l'Administration;
  - organiser la structure du P.C.M. pour faciliter l'ouverture sur l'extérieur et les échanges intérieurs ;
- organiser la structure du P.C.M. pour favoriser les prises de conscience et conduire membres et dirigeants à prendre des responsabilités.

3° mandate le groupe de travail, animé par René MANER, pour poursuivre la mise au point de nouveaux statuts sur les bases 1° et 2° ci-dessus.

4° réserve sa position en ce qui concerne le meilleur moyen d'assurer l'action de type syndical des intérêts des L.P.C. en service dans l'Administration, et mandate le Comité pour créer un nouveau groupe de travail chargé, dans un délai de l'ordre de 6 mois au plus, de proposer avec clarté des solutions possibles, en se coordonnant avec le groupe animé par René MAYER.

- 5" décide de tenir une Assemblée générale extraordinaire à l'issue de ce délai en vue de prendre position sur les textes et propositions faisant l'objet des points 3" et 4° ci-dessus.
- 6° mandate, dans l'attente de la nouvelle organisation, le Comité pour mener la double action de type syndical et d'efforts de réflexions, de formation, d'échange et de réforme.

La motion est adoptée par 320 voix pour, 16 voix contre et 24 abstentions. Cette motion ne sera pas publiée.

#### c) Motion sur la décentralisation.

L'Assemblée générale ordinaire du P.C.M., réunie à Paris le 28 avril 1970, a engagé un débat sur le problème de la décentralisation, au terme duquel elle :

1° confirme la nécessité d'une décentralisation des pouvoirs en matière d'aménagement et d'urbanisme : la réalisation et la gestion des équipements qui conditionnent le mode de vie de la population ne peuvent pas en effet relever de la seule responsabilité de l'Etat agissant notamment par les éléments déconcentrés de l'Administration, et implique l'intervention de pouvoirs politiques responsables au niveau approprié.

2° déclare que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées peuvent faciliter la réalisation de cette décentralisation des maintenant :

- en approfondissant et diffusant la connaissance des problèmes des Collectivités Locales qu'implique leur pratique professionnelle;
- en recherchant et proposant des modifications tant des structures des Collectivités territoriales, que de la tutelle exercée par l'Etat et ses Services extérieurs.

La motion est adoptée à une très large majorité. Cette motion sera diffusée.

#### d) Motion sur le réseau routier national.

L'Assemblée générale ordinaire du P.C.M., réunie à Paris le 28 avril 1970, estime devoir attirer l'attention des Pouvoirs publics sur la situation du réseau routier français.

Ce réseau est, en premier lieu, de moins en moins adapté, par son tracé et ses caractéristiques, aux besoins de l'économie. Le nécessaire réseau autoroutier, notamment, n'est encore qu'à l'état embryonnaire. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées n'ont guère à épiloquer sur cette carence qu'ils ont déjà soulignée depuis longtemps.

La généralisation progressive du péage et le recours à la concession privée ne peuvent apparaître que comme des palliatifs, certes ingénieux, mais qui ne doivent pas dissimuler le fait que la plupart des autres nations industrielles développent sans péage, et par le seul financement public, des réseaux beaucoup plus étendus que le nôtre.

Par ailleurs, l'existence même de l'actuel réseau rontier national est menacée par la conjonction de l'accroissement rapide d'une circulation lourde dont l'agressivité a peu d'équivalents au monde et l'insuffisance de crédits d'entretien dont il souffre depuis longtemps. Les dégâts du dernier hiver doivent, à cet égard, être assimilés à une catastrophe nationale.

Parmi les nombreux chiffres que l'on peut citer nous ne retiendrons que ceux-ci :

- la France ne consacre à l'investissement pour son réseau routier que 0,9 % de son P.N.B., contre 1,6 % pour les nations industrielles voisines ;
- les crédits d'entretien des routes nationales n'ont augmenté, en fran s constants, que de 30 % depuis 1949, alors que le trafic a été multiplé par 7.

S'il n'est pas encore tout à fait trop tard pour agir, on ne doit pas cacher que l'existence même du réseau est à la merci d'un ou deux hivers comme celui qui vient de se terminer.

L'Etat a montré, dans d'autres domaines, qu'il est en mesure de faire l'effort nécessaire pour satisfaire les besoins d'une Nation moderne. Les chiffres cités ci-dessus montrent que celui que demande le réseau routier n'a rien d'écrasant.

La motion est adoptée à une très large majorité. Cette motion sera diffusée.

e) Motion sur l'affaire des décrets.

L'Assemblée générale confirme la position prise par le Comité sur « l'affaire des décrets », telle qu'elle a été développée dans la lettre du 24 février 1970 à Monsieur le Directeur du Personnel et de l'Organisation des Services.

La motion est adoptée à une très large majorité. Elle ne sera pas publiée.

f) Motion sur l'urbanisme.

L'Assemblée générale ordinaire du P.C.M., réunie à Paris le 28 avril 1970, estime devoir attirer l'attention sur les conditions actuelles du développement urbain qui entrainent des pertes économiques considérables et engendrent des conditions de vie peu satisfaisantes.

Cette situation s'explique parce que les structures territoriales, le régime foncier, les systèmes de financement publics, et les procédures administratives et fiscales ne sont pas adaptés au phénomène de l'urbanisation moderne.

Une réforme foncière apparaît indispensable en première urgence, et le P.C.M. approuve pleinement les propositions qui visent à la création — au profit des Collectivités — d'un véritable impôt foncier annuel qui permettrait à la fois de disposer d'un marché normal des terrains à bâtir et de supprimer une série de taxations et de réglementations lourdes et peu efficaces.

La motion est adoptée et sera publiée.

#### 10° Elections.

a) Groupe de Paris.

161 votants.

GERONDEAU: 79 v. J.-M. PERRIN: 79 v. Bulletins nuls: 3.

Gerondeau ayant proposé de se désister en faveur de J.-M. Perrin, ce dernier est élu.

b) Délégués généraux.

313 votants.

Sont élus:

Funel: 297 v.
Ribes: 289 v.
Merlin: 280 v.

Kosciusko-Morizet: 251 v.

### 11° Approbation des comptes.

Moreau de Saint-Martin et Bauer, Commissaires aux Comptes, n'ont pas d'observations à présenter sur les comptes, et l'Assemblée approuve ceux-ci.

### 12° Approbation du rapport moral.

Le rapport moral a été approuvé à une large majorité.

**斯** 7

# sanson

36, rue Gauthey, Paris 17° - Tél. 627 03-57 Usines à Cayeux-sur-Mer (Somme) - Télex 82.284 F

routes claires routes plus sûres avec

granulat routier blanc de silice pure pour enrobés bitumineux et cloutages de surface dans les bitumes et asphaltes coulés.

Cet article est le premier de la Tribune consacree a l'uibanisme. La creation de cette Tribune a ete annoncee dans notre bulletin de decembre 1969

# NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DE LA LÉGISLATION FONCIÈRE

par Gaston DEFFERRE, Député-Maire de Marseille.

Le V<sup>c</sup> Plan a reconnu aux communes un important rôle a jouer dans le developpement économique de notre pays. Il a, en effet, prevu que les 2/3 des équipements collectifs programmés devaient être réalisés par les Collectivites Locales.

De plus, on a assiste à un phenomène d'urbanisation acceleree au cours de ces dernières annees.

Equiper une ville suppose que celle-ci puisse disposer des terrains necessaires pour construire ecoles, hôpitaux, logements, equipements qui requierent en genéral de grands espaces.

Or, en matière foncière les structures actuelles résultent d'un passe où l'économie rurale, caracterisée par la protection juridique de la propriété foncière, dominait.

En site urbain, cette protection renforcee cree de graves inconvénients car la valeur économique d'un terrain ne depend pas de son sol mais essentiellement de son environnement.

Suivant en effet que le terrain est proche ou eloigné du centre, qu'il est bien ou mal desservi par la voirie ou les équipements collectifs de toute nature, son prix pourra varier de 1 à 1 000.

L'inadaptation de la legislation foncière a contribue a faire monter les prix des terrains a un niveau difficilement compatible avec le nécessaire developpement des Collectivités Locales.

Une etude très detaillée, realisée par le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur la Consommation (CREDOC), en 1965, avait démontré qu'a Marseille, en dix ans, de 1954 à 1963, le prix moyen du terrain avait augmente considérablement, passant de 7 Fr. le m à 36 Fr. le m, soit cinq fois plus, alors que l'indice des prix était multiplie par 1,5, l'indice du coût de la construction par 2 et l'indice des valeurs françaises à revenu variable par 3.

La valeur globale du sol urbain, estimée à partir des transactions constatées, passa de 1,1 milliard en 1954 à 7,5 milliards en 1963, soit sept fois plus.

Cependant, la fiscalité frappant la proprieté foncière est restée insignifiante ; en 1963, elle représentait moins de 1/1 000° de la valeur des terrains.

Cette même année une fiscalite foncière moderne aurait permis de financer le budget de l'équipement de la ville par un prélèvement de 1 % sur le capital foncier.

Cette situation a eu deux conséquences principales :

-- tout d'abord la charge foncière supportée par les nouveaux logements est devenue de plus en plus importante. En 1963, elle representant, en moyenne, 6 600 Fr. par

- logement (soit 1/5° environ du prix de revient de la construction proprement dite). Pour la réduire, les promoteurs ont eu tendance à s'orienter sur les terrains bon marché, situes à la periphérie de la ville, et qui n'étaient pas encore équipés;
- d'autre part, les mecanismes actuels du marche foncier procurent aux propriétaires, sans investissement de leur part, de substantielles plus-values dues aux équipements publics construits par la Collectivité.

Pendant la periode 1960-1963 et pour les transactions intervenues ces annees-là, la seule rente fonciere acquise par les propriétaires (101 millions de francs) représentait un montant presque egal aux depenses d'infrastructure publique faites par la ville de Marseille (119 millions de francs en 1960-1963).

Deux exemples precis concernant des zones acquises après expropriation par la ville de Marseille en vue de leur amenagement, montrent bien l'augmentation du prix constatée entre l'évaluation initiale, fournie par l'Administration des Domaines, et le coût final à l'achèvement de la procedure d'expropriation :

	Estimation initiale	Coût final	Majoration
- Z U P N 1	3,06 mil. de Fr.	13,36 mil, de Fr.	10,30 mil. de Fi.
	soit 9 Fr. 15 le m²	soit 35 Fr 60 le m-	soit 26 Fr. 45 le m²
— Marché-gare {	3,80 mil. de Fi.	10,46 mil. de Fi	6,66 mil. de Fr.
25 ha	soit 15 Fi. le m-	soit 41 Fr. 20 le m-	soit 26 Fr. 10 le m-

On constate que la majoration moyenne du prix des terrains a été de l'ordre de 25 Fr. le m. Or, le coût des infrastructures (voirie et reseaux divers) necessaires a l'aménagement de telles zones, rapporte a la surface, est de l'ordre de 35 Fr. le m.

Il resulte donc de ces deux exemples que les plus-values foncières acquises durant la procedure d'expropriation atteignent un montant presque égal aux dépenses d'équipement en infrastructure.

Ainsi, en raison de l'importance des suifaces occupées par les équipements publics (de 40 a 45 % de la surface du sol dans les quartiers neufs) la Collectivité est amenée à se procurer les terrains nécessaires à un prix qui dépasse parfois le coût des équipements qu'ils doivent supporter ; les acquisitions foncières représentent, en effet, le 1/5 environ de l'ensemble du programme du V° Plan.

Le problème foncier pèse très lourdement sur l'evolution urbaine et engendre des pertes économiques importantes qui contribuent largement au sous-équipement urbain.

Il serait souhaitable que les Collectivités Locales puissent beneficier d'un impôt foncier veritable qui, assis sur la valeur vénale des terrains, modèrerait la spéculation foncière et faciliterait le financement des équipements publics et crécrait un véritable marché immobilier qui n'existe pas en France.

Aux Pays-Bas les communes imposent les terrains à bâtir sur lesquels elles réalisent des equipements collectifs. Elles perçoivent une taxe foncière calculee sur la valeur vénale de chaque propriété.

En Suède la taxe sur les biens immobiliers est fondée sur leur valeur estimative à raison d'environ 0.4% de cette valeur, quelle que soit la rentabilité de ces biens.

Nous citerons un dernier exemple : au Danemark, les communes peuvent lever un impôt foncier calculé sur la valeur des terrains et des immeubles.

En fait, nos principaux voisins disposent d'une législation fiscale plus moderne, mieux adaptée aux nécessites economiques de notre epoque que la législation française que l'on juge unanimement archaique, injuste et anti-économique.

Tout le monde y a intérêt : les Collectivités Locales, les contribuables, les Français de toutes categories sociales dont les conditions de vie quotidienne seraient transformées si notre pays, comme toutes les nations modernes, consacrait des sommes suffisantes aux investissements collectifs.

# Des nouvelles de la PRÉFON

Pour faire suite aux informations déjà parues dans notre bulletin depuis 1967, sur la création au 1° janvier 1968 de cette « Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique », il nous paraît utile de rappeler que cette formule de retraite complémentaire, mise sur pied à l'initiative de plusieurs centrales syndicales et du Comité de Défense et de Liaison des Hauts Fonctionnaires, répond précisément au souhait des camarades qui recherchaient depuis longtemps un moyen de pallier l'insuffisance d'une pension d'Etat calculée sur la base du seul traitement des Ingénieurs du P.C.M.

Par ailleurs l'expérience ne montre-t-elle pas trop souvent, que beaucoup d'entre nous négligent de prendre en temps utile, certaines mesures de prévoyance complémentaires des plus utiles tant pour eux-mêmes que pour leur famille ?

Rappelons donc succinctement que la Préfon est un régime facultatif de rentes viagères revalorisables, alimenté à l'aide de versements des seuls assurés.

Le système, basé sur une technique mixte « répartition - capitalisation », fonctionne sous la double tutelle de la Fonction Publique et des Finances, et la nouvelle caisse est gérée par un consortium de compagnies d'assurances (parmi lesquelles : la Caisse des Dépôts et Consignations) ne devant retirer aucun profit de cette gestion. Elle offre donc toute garantie de sécurité aux adhérents.

Tous les agents de l'Etat, des collectivités et établissements publics âgés de 18 à 71 ans peuvent en faire partie ainsi que leurs conjoints, et les adhérents ont le choix entre 10 classes de cotisation s'échelonnant, en 1970, entre 132 et 1 320 F. par an, ces cotisations étant augumentées chaque année de 5 % environ. Les agents qui n'adhèrent pas au début de leur carrière ont la possibilité de verser à tout moment des cotisations de rachat et celles-ci sont comme les cotisations annuelles intégralement déductibles du traitement brut imposable.

Pour donner une idée des retraites complémentaires à attendre de la Préfon on peut indiquer que leur valeur annuelle, revalorisable de 4% par an, atteindrait les montants ci-après en valeur 1970, dans l'hypothèse :

- de l'adoption de la classe de cotisation la plus élevée de 1 320 F, par an, qui est celle qui paraît la plus intéressante pour nos camarades;
- d'une liquidation à l'âge de 65 ans.

Nombre de colisations jusqu'à 64 ans inclus	Retraite annuelle en va <sup>t</sup> eur 1970	Observation	
40	7 000 F.	Par le jeu de l'augmentation de la valeur du point de 4 % par an la retraite de 7 000	
30	5000 F.	valour 1970 devient :	
20	3 150 F.	10 350 F. en 1980 15 300 F. en 1990 etc	

Ajoutons que sur demande de l'affilié, la retraite Préfon est réversible à concurrence de 60 % au profit du conjoint. Mais la rente de l'affilié étant alors passible d'un abattement important il sera souvent plus intéressant de faire souscrire une adhésion personnelle à son conjoint.

La Préfon qui prend peu à peu son régime de croisière avait déjà à la fin de 1969 encaissé 110 millions de francs de cotisations et servi, à 425 allocataires, près de 600 000 F. d'arrérages.

Indiquons enfin que les camarades qui désireraient être plus amplement renseignés, sur ce régime de retraites complémentaires, peuvent demander, sans aucun engagement de leur part, une documentation Préfon à l'adresse :

La Préfon - 95, rue de Courcelles, 75-Paris (17°)

en indiquant leur nom, leur adresse, date de naissance, situation de famille et Administration.

# PROCĒS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DU **P. C. M.**

#### Séance du vendredi 20 Février 1970

Le Comite du PCM s'est reuni le vendredi 20 fevrier 1970, a 10 heures, a l'Ecole nationale des Ponts et Chaussees (saile Boulloche)

#### Etaient presents

MM Block, Chauvin, Costet, Dobias, Gayet, Gérard, Gerodolle, Grammont, Gueret, Guithaux, Josse, Laffitte, Lame, Maillant, Maisse, Mayer, Mazzolini, Montsarrat, J M Perrin, Pezin, Ponton, Portiglia, Sauterey, Tanzi.

#### Absents excuses

MM Callot, Cocude, Cohas, Colin, Crepey, Denantes, Funel, Hervio, Huet, Joneaux, Kosciusko-Morizet, Lacaze, Lorain-Broca, Nau. Ribes.

# 1) Preparation de l'Assemblee generale et du rapport moral.

L'Assemblee generale aura lieu le 28 avril 1970 Une visite de l'aeroport de Roissy-en-France est organisee le 29 avril

Le rapport moral est rédige par un groupe sous l'autorite du bureau, et sera diffuse avant l'Assemblee generale ainsi que le rapport du groupe Mayer sur la reforme des statuts du PCM et un questionnaire correspondant

Les resultats de ce questionnaire permettront d'orienter les debats sur cette importante question. En fonction des options qui seront definies le 28 avril le groupe Mayer pourra preparer les nouveaux statuts que le Comite soumettra a une Assemblée generale extraordinaire a l'automne.

Un appel est lance aux candidatures pour les elections aux postes de delegues généraux devenant vacants. Les groupes regionaux doivent proceder eux-mêmes aux elections de leurs delegues lorsque cela est necessaire.

Le President confirme qu'il demande a être decharge de ses fonctions apres trois années d'exercice, des apres l'Assemblee d'avril

#### 2) Dejeuner « Autoroutes privees ».

Le President rend compte d'un dejeuner organise entre les representants de la Societe concessionnaire recemment choisie dont de nombreux Ingenieurs des Ponts et Chaussees, et des Ingenieurs des Ponts et Chaussees de l'Administration de l'Equipement

Assistaient notamment les camarades Alexandre, Antoine, Claudon, Gonon, Matheron, Pebereau, Block, Boilot, Dobias, G. Dreyfus, Fève, Godin, Hervio, M. Huet, Karst. Perrin. Relotius.

Le debat a ete extrêmement franc et a porte notamment sur les normes, le rôle de l'Administration, le contrôle de la qualite, les coûts II a dissipe beaucoup de malentendus Le bulletin du PCM publiera les prin cipaux resultats de ce debat sous forme d'une « interview » d'Alexandre par Karst.

#### 3) Affaire des décrets.

Le President rend compte des derniers projets de decrets sur lesquels le PCM a ete consulte par la Direction du Personnel et de l'Organisation des Services, et des remarques qu'il propose de formuler aupres de nos camarades **Durand-Dubief** et **Chapon**. Ces remarques portent notamment sur les compensations offertes et sui les criteres et garanties a respecter pour la nomination eventuelle d'administratifs

Le texte des observations est modifie sur certains points a la demande du Comite

#### 4) Compte rendu des groupes de travail.

Il est rendu compte de l'avancement des groupes « La nouvelle Ecole des Ponts », « Relations avec les Promoteurs » « Relations avec les IGREF » Le premier anime par **Thiebault**, associe a ses travaux les autres grandes Ecoles d'application de I'X et vise a definir concretement le programme pedagogique et physique

pour le transfert a Palaiseau Le second doit maintenant eclater en province, sous forme de groupe de contact P C M -Promoteurs, sous la responsabilite des delegues regionaux. Le troisieme developpe surtout des contacts au niveau d'echanges et de collaboration entre ENPC et ENGREF, qui sont tres positifs et fructueux.

#### 5) Decentralisation.

Le Vice-President **Josse** presente une declaration sur la position du PCM vis-à-vis de la decentralisation. Elle sera diffusee par FLASH pour recueillir l'avis des camarades avant d'être rendue publique (sous une forme qui reste a definir)

#### 6) Séminaire de Dourdan.

Il est fait etat des journées de Dourdan présidees par M Chalandon et qui réunissaient les responsables de l'Administration de l'Equipement Le Vice-President **Funel** publiera un editorial à ce sujet dans le bulletin de mars.

#### 7) Divers.

Le bal des Ponts et Chaussees aura lieu le vendredi 27 fevrier au pavillon d'Armenonville

Les I G R E F organisent de nombreuses journees d'étude et y convient les I P C. A noter celles sur les équipements de montagne, organisées avec la participation de notre camarade **Michaud**. Il y aurait intérêt à saisir toutes ces occasions de rapprochement avec les I G R E F

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levee a 12 heures

Le President,

Les Secrétaires.

J. Block.

G. Dobias.

F. Kosciusko-Morizet.



# REPROGRAPHIE - OFFSET - RELIURE

12, rue des Epinettes, PARIS 17° 627.87.67 - 228.27.73

Au service des Constructeurs Promoteurs

Tirage des plans.

Dactylographie et impression offset des pieces ecrites (C C C P - C S T - D D - D Q)

Constitution des Dossiers d'Appel d'offres

Prix tres etudies — Delais respectés

La D. E. P. s. a. est assistée techniquement CABINET J. DAVID s. a

Bureau d'Etudes d'Architecture Metreur - Verificateur - Expert



12, rue des Epinettes · PARIS-17° Tel 627-87-67 - 228-27-73

Cabinet fondé en 1909

Assure aux Constructeurs-Promoteu s les missions suivantes :

Etablissement des pieces contes CCCP - CST - Devis EST et QUANT

Contrôle des surfaces des plans de lots — Travaux de dessins

EtuJes techniques BA - Fluides - VRD — Coordination et règlement des travaux

Reférences sur demande

# PROCÈS. VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DU P.C.M.

#### Séance du Vendredi 17 Avril 1970

Le Comite du PCM s'est reuni le vendredi 17 avril 1970, a l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées (salle Boulloche)

Etaient presents

MM Block, Bouvier, Cohas, Costet, Crepey, Dobias, Duminy, Funel, Gayet, Gérodolle, Guithaux, Josse, Kosciusko-Morizet, Lacaze, Maillant, Mayer, Mayet, Ponton, Portíglia, Ribes, Schwirtz.

Absents excuses

MM Gerard, Lame, Lorain-Broca, Pezin, Sauterey, Tanzi.

#### 1) Questionnaire lie au rapport Mayer.

Dobias fait etat du fait que 280 reponses ont ete recues, les resultats partiels indiquent sur 210 questionnaires depouilles une large majorite de reponses favorables a la premiere question, et un partage pour la seconde question et enfin — en tres grande majorite — l'opinion que les travaux du groupe sont relativement bons. Ensuite est examinee la motion qui pourra être presentee lors de l'Assemblee generale, en vue de permettre au groupe « statuts » de continuer ses travaux et de creer un second groupe de travail charge de proposer les diverses solutions de type syndical possibles. Funel et Lacaze attirent l'attention sur la necessite de prevoir une articulation entre les deux groupes de travail.

#### 2) Elections.

Gerodolle fait part de son regret de ce que les candidats aux postes de delegués generaux n'aient pas, comme l'an dernier, propose leurs programmes

#### 3) Decentralisation.

Le texte redige par Josse et Mayet a fait l'objet d'un certain nombre d'observations de la part de camarades, soit du groupe de Paris, soit du groupe du Centre, peut-être plus en ce qui concerne la forme, que sur le fond Mayer fait etat de certaines precisions sur la ligne d'action du Gouvernement et les experiences qui pourraient eventuellement être lancees cette annee, suivies par une seconde etape de decentralisation plus importante au printemps de 1971. Le FLASH avait pour objet d'informer les camarades, et il est convenu que les delegues de groupe essaieront de faire prendre position a l'ensemble des camarades sur le probleme de la decentralisation, qui peut être extrêmement important pour l'avenir du Corps des Ponts et Chaussees. Une motion sera preparee pour l'Assemblee generale

# 4) Décrets intéressant les Directions départementales de l'Equipement.

On parlera dos decrets a l'Assemblee generale et on rappelera la position prise par le Comite du PCM notamment les reserves exprimees recemment aupres du Directeur du Personnel et du Directeur de Cabinet

#### 5) Preparation de l'Assemblée generale.

Pour la preparation de l'Assemblee generale deux motions supplementaires pourront être preparees la premiere concerne l'impôt foncier elle sera preparee par **Ponton**. La seconde concerne l'etat des routes et notamment leur entretien, elle sera preparee par **Funel**.

#### 6) Problemes d'information.

Block signale une serie de brochures abusant du titre « Ponts et Chaussees » pour demander de la publicite aupres d'entrepreneurs il est convenu d'adresser une lettre aux diverses federations de travaux publics et du bâtiment en liaison avec les Ingenieurs civils des Ponts et Chaussees afin d'indiquer aux entrepreneurs que, dans la plupart des cas ces revues n'ont rien a voir avec les Ingenieurs des Ponts et Chaussees et le P C M

#### 7) Bourses.

Le Gouvernement vient d'instaurer des bourses de 100 jours pour les eleves de Grandes Ecoles afin de leur permettre de faire un certain nombre de voyages a l'etranger et d'accroître leurs connaissances de regimes economiques et sociaux différents de ceux de la France

#### 8) Conference des Grandes Ecoles.

Block rappelle I existence d'une conference des Grandes Ecoles qui regroupent la plupart des Ecoles issues de l'X, mais egalement d'autres Ecoles et dont le secretaire general est le camarade Laffitte. Les Grandes Ecoles se sont mises d'accord sur des objectifs a poursuivre qui interessent d'une part leur autonomie la continuite du système base sur la selection a l'entree et leur evolution par decloisonnement au niveau des options et des recherches meilleure haison avec l'Universite et association avec l'Industrie

#### 9) Ecole des Ponts et Chaussees.

Block fait part des travaux du groupe de travail « la nouvelle Ecole des Ponts et Chaussees » qui vise a definir l'enseignement qui devrait faire l'objet d'un tronc commun a Paris les options qui pourraient faire l'objet d'un enseignement en Province, le profil et les effectifs des eleves et le programme pour Palaiseau. A ce propos, l'examen du projet a montre une tres grande dispersion sur le plateau de Saclay et l'ensemble du programme doit être revu en accord avec les camarades Goldberg et Tutenuit, ce dernier charge du projet d'implantation de l'X

#### 10) Ecole des T.P E

Block fait part d'une etude psycho-sociologique effectuee par les Ingenieurs des TPE sur l'Ecole des TPE qui montre les difficultes ressenties par les eleves au niveau de l'enseignement de l'Ecole et de celui des options

#### 11) Bulletin.

Kosciusko-Morizet fait part des numeros du bulletin qui seront publies dans le courant de l'annee 1970. Ce sont

- avril Les options du VI° Plan
- mai Urbanisme et commerce
- iuin Compte rendu de l'Assemblee generale
- juillet Grands travaux parisiens
- août-septembre Divers, en particulier articles des D D E d'Outre-Mer
- octobre Problemes des collectivites locales
- novembre Numero special Autoroutes AN X
- decembre Constructions hospitalieres

En ce qui concerne le numero d'octobre sur les collectivites locales, il avait d'abord ete envisage avec Gaudel et Mayet que le numero fasse largement appel a des personnalites officielles faisant le point notamment des problemes des collectivites locales, des reformes communales et de l'evolution vers des institutions d'agglomera tion. Compte tenu de la conjoncture actuelle qui risque d'inciter les personnalites officielles a n'ecrire que des articles tres edulcores, le Comite demande qu'on envisage plutôt un numero faisant appel a des personnalites moins officielles, particulierement qualifiees dans ces domaines (notamment elus) qui feraient part de leurs reflexions.

En ce qui concerne Autoroutes AN X, Kosciusko-Morizet fait le point des travaux du Comite special de redaction

Les principes du numero et l'avant-projet de sommaire sont en cours de diffusion, pour observations, aux dele ques regionaux a l'ensemble du Comite et aux camarades specialises

Le Comite donne son accord sur les principes et l'avantprojet de sommaire et decide de completer le Comite de redaction par deux camarades du secteur prive

L'ordre du jour etant épuise la seance est levee a 16 h 30

Le President

Les Secretaires

J. Block.

G. Dobias,

F. Kosciusko-Morizet.

# PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DU **P.C.M.**

#### Séance du Mardi 28 Avril 1970

Le Comite du P C M s'est reuni le mardi 28 avril 1970, a 18 heures, a la suite de l'Assemblee generale ordinaire annuelle, a l'Ecole nationale des Ponts et Chaussees (salle Boulloche)

Etaient presents

MM Block, Bouvier, Brisson, Cohas, Dobias, Duminy, Funel, Gardin, Hervio, Kosciusko-Morizet, Josse, Lame, Merlin, J-M Perrin, Rénié, Tanzi.

#### 1) Election du nouveau bureau.

M **Duminy**, Ingenieur general honoraire des Ponts et Chaussees prend la presidence de la seance en tant que doyen d'âge, et soumet au suffrage des membres presents la composition suivante pour le bureau qui doit être renoivele

President Paul Josse.

Vice-Presidents François Callot, Paul Funel, Pierre Merlin.
Secretaires Georges Dobias, François Kosciusko-Morizet.
Secretaire-Adjoint Michel Horps.

Tresorier Jean-Marie Perrin.

Le Comite adopte a l'unanimite la formation du nouveau bureau Par suite de la motion qui vient d'être votee par l'Assemblee generale, il est entendu que le bureau cessera ses fonctions apres la mise en place des nouveaux organismes qui seraient decides par l'Assemblee generale extraordinaire qui se réunira en octobre prochain

Le Comite devra donc veiller en particulier a la preparation et la convocation de l'Assemblee generale extraor dinaire, la mise en place des nouvelles structures, a la convocation d'une Assemblee generale ordinaire ainsi qu'a l'organisation des elections

Par ailleurs, **Block** demande que le Comite soit convoque dans des delais assez rapides de facon a faire aboutir les conclusions de l'Assemblee generale et les travaux du groupe Mayer

Josse prend alors la présidence de la seance et renouveile a Block les remerciements chaleureux du Comite et de l'ensemble des camarades pour les trois annees de presidence qu'il vient d'exercer dans un climat particulierement difficile la première annee du fait des frictions avec le Genie rural la seconde annee, du fait des évenements de mai 1968, et la troisieme par suite de l'affaire des decrets il souligne que les camarades ont une parti culiere dette de reconnaissance a avoir a son egard

#### 2) Pouvoirs au trésorier.

Apres en avoir deliberé, le Comite du PCM donne a son nouveau tresorier, M J M Perrin, Ingenieur des Ponts et Chaussees, 29, rue Boussaingault, Paris-13°, tous pouvoirs pour l'exercice de ses fonctions de tresorier de l'Association professionnelle des Ingenieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

M J-M Perrin pourra notamment, au nom de l'Associa tion, faire toutes operations concernant l'administration des P et T, le Tresor et les banques, il pourra ouvrir et fermer un compte de cheques postaux et un compte de banque, gerer ces comptes, endosser et acquitter tout cheque virement de mandat, donner toutes quittances et decharges louer tout coffre-fort et y acceder, regularisei toutes valeurs amorties et en donner quittance, acheter et vendre au comptant toutes valeurs entierement liberees

M J-M Perrin pourra, en outre, percevoir pour le compte des syndicats d'Ingenieurs des Ponts et Chaussees et des Mines qui en feront la demande au P C M les cotisations propres a ces syndicats et se rapportant a leurs membres qui sont egalement membres du P C M

Les mêmes pouvoirs sont conferes a M Paul **Josse**. Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees 39 rue Louis-Bleriot, 78-Buc, President de l'Association professionnelle des Ingenieurs des Ponts et Chaussees et des Mines, ainsi qu'a M Georges **Dobias**, Ingenieur des Ponts et Chaussees, 46, rue de l'Assomption Paris-16° Secretaire de l'Association professionnelle des Ingenieurs des Ponts et Chaussees et des Mines

L'ordre du jour etant epuise la seance est levee a 18 h 45

La prochaine reunion du Comite est fixee au 22 mai

Le President

Les Secretaires.

P. Josse.

G. Dobias,

F. Kosciusko-Morizet.

# MUTATIONS, PROMOTIONS et DÉCISIONS diverses concernant les Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

#### - PONTS et CHAUSSÉES -

Ordre national de la Legion d'Honneur.

- Ministere du Developpement industriel et scientifique

A ete promu au grade de Chevalier

M Galatoire-Malegarie Henri, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees

- Ministere de l'Equipement et du Logement

Ont ete promus au grade d'Officier

MM Huet Marcel, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, de Marin de Montmarin Francois, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, Pouliquen Jacques, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees

Ont ete promus au grade de Chevalier :

MM Ahu Jean, Directeur du Service de Contrôle des Constructions immobilieres du Bureau Veritas, Girardin Andre, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, Jeuffroy Georges, Directeur general adjoint de la SACER, de Paulou-Massat Leon, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees

- Ministere des Transports

A ete promu au grade d'Officier

M Malcor Rene, Ingenieur general des Ponts et Chaussees

A ete promu au grade de Chevalier

M Deschamps Jacques, Directeur des Travaux neufs de la RATP

JO du 4 avril 1970

#### **NOMINATIONS**

Par docret en date du 10 mars 1970 les Ingenieurs divisionnaires et Ingenieurs des Travaux publics de l'Etat, dont les noms suivent sont nommes Ingenieurs des Ponts et Chaussees

MM Gaubert Yves Le Treste Pierre Dupas Lucien, Gabillon Raymond, Desgrandchamps Claude

JO du 15 mars 1970

Par decret en date du 12 mars 1970, les Ingenieurs divisionnaires et Ingenieurs des Travaux publics de l'État dont les noms suivent, sont nommes Ingenieurs des Ponts et Chaussees, a compter du 20 decembre 1969.

MM Hudry Raymond, Adam Serge, Bartoli Andre, Orsini Robert, Arnaud Paul, Fourcade Robert, Barreau Jean-Claude,

JO du 19 mars 1970

Par decret en date du 2 avril 1970, M Gougenheim Andre, membre du personnel enseignant de l'Ecole Polytechnique, est reclasse, sur sa demande, a la date du 7 mars 1969, dans le Corps des Ingenieurs des Ponts et Chaussees, au grade d'Ingenieur general des Ponts et Chaussees

JO du 11 avril 1970

Par decret en date du 10 avril 1970, sont nommés Ingenieurs-Eleves des Ponts et Chaussees, pour prendre rang a une date qui sera fixée ulterieurement par arrête, les anciens eleves de l'Ecole Polytechnique dont les noms suivent

MM Bruneau Jean-Jacques, Calgaro Jean-Armand-Marie, Croc Michel-Louis, Michel Gerard-François, Chenevez Bernard-Joseph, Jamet Christian-Michel, Nohet Henri-Joseph Ray Michel-Pierre, Soldaini Pierre-Louis-Antoine, Boye Henri-Pierre, Amiot Vincent, Weiss Jean-Pierre, Pauc Jean-Claude-Maurice, Naessany Samir-Raslam, Liebermann Claude-Marie, Bellier Pierre-Marie, Riethmuller Bernard-Jean-Marie, Roussille Jacques-Marie, Halphen Bernard-Gerard, Roman Jose-Pierre, Cardot Denis-Pierre, Rouffet Michel-Jean, Vouillon Lucien-Maurice, Dubel Jean-Pierre, Lacour Vincent-Marie, Brunetière Jean-Rene-Gaston, Peylet Roland-Jean-Louis, Fargette Bruno-Etienne, Beylot Alain-Jean, Fillet Anthony Joel, Paturle Jean-Marc, Couvert Jacques-Andre, Guilleminot Bernard-Henri

JO du 19 avril 1970

Les Ingenieurs des Ponts et Chaussees dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1969, sont promus Ingenieurs en chef des Ponts et Chaussees a compter du 1° decembre 1969

MM Legrand Jacques, Querenet Jean, Bachelez Jacques. Lafont Robert, Bouchet Rene, Lefranc Henry

Arrête du 30 avril 1970

#### **MUTATIONS**

Par decret en date du 6 avril 1970, M Boissereinq Yves, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, est nomme Directeur du Port autonome de Marseille, en remplacement de M Barrillon, appele a d'autres fonctions

JO du 8 avril 1970

Par decret en date du 5 mai 1970, M Frybourg Michel Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, est nomme Directeur de l'Institut de Recherche des Transports

JO du 7 mai 1970

M Rousselin Michel, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, charge par interim des fonctions de chef du Service de la Navigation de la Seine (1° et 2° sections), est charge, a compter du 1° mars 1970, des fonctions d'adjoint au Directeur des Ports maritimes et des Voies navigables

Arrête du 16 mars 1970

M Robert Etienne Ingenieur general des Ponts et Chaus sees, mis a la disposition du Ministere du Developpement industriel et scientifique est designe membre du Conseil general des Ponts et Chaussees, a compter du 1° novembre 1969

Arrêté du 19 mars 1970

M Le Treste Yvan, Ingenieur des Ponts et Chaussees charge de l'arrondissement I au Service des Travaux immobiliers aeronautiques de la Region parisienne est en sus charge des fonctions d'adjoint au chef du service

Arrête du 31 mars 1970

M Gaubert Yves, Ingenieur des Ponts et Chaussees, a la Direction departementale de l'Equipement de Saône-et-Loire, est nomme Directeur departemental de l'Equipement de l'Aube en remplacement de M **Dosnon** admis a la retraite a compter du 6 avril 1970

Arrête du 2 avril 1970

M **Dupas** Lucien Ingenieur des Ponts et Chaussees, a la Direction departementale de l'Equipement de la Somme, est mute, a compter du 1<sup>er</sup> avril 1970, a la Direction departementale de l'Equipement des Deux-Sevres (arrondisse ment fonctionnel)

Arrête du 6 avril 1970

M Schwirtz Michel, Ingenieur des Ponts et Chaussees a la Direction departementale de l'Equipement du Loiret, est muté, a compter du 1" mai 1970, a la Direction departementale de l'Equipement de Seine Saint-Denis (GEP) en remplacement de M Kornblum.

Arrête du 10 avril 1970

M Rogeaux Philippe, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussees, charge de mission aupres du Directeur du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances, est nomme, a compter du 1er mai 1970, Chef de la Division Informatique au SETRA

Arrête du 10 avril 1970

M Dimitrov Christo, Ingenieur des Ponts et Chaussees, charge de mission aupres du Prefet de la Region parisienne, est place en service detache pour une periode de cinq ans, eventuellement renouvelable, aupres de la Prefecture de Paris pour y exercer les fonctions d'Ingenieur en chef des Services techniques, a compter du 16 fevrier 1970

Arrête du 10 avril 1970

M Long-Depaquit Albert, Ingenieur general des Ponts et Chaussees, charge de l'inspection generale de l'Aeroport de Paris, est affecte a l'Administration centrale du Ministere de l'Equipement pour être attaché au Conseil general des Ponts et Chaussees, a compter du 1er mars 1970

Arrête du 17 avril 1970

M Lorain-Broca Jacques, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, adjoint au Directeur des Bases aeriennes, est mis a la disposition de l'Inspection generale de l'Aviation civile, section des Bases aeriennes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1970

Arrête du 17 avril 1970

M Planche Andre, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, adjoint au Directeur departemental de l'Equipement de l'Aube, est nomme adjoint au Directeur departemental de l'Equipement du Calvados, a compter du 1° juillet 1970

Arrête du 22 avril 1970

M Bernard Alain, Ingenieur des Ponts et Chaussees en service detache aupres du Centre d'Etudes prospectives d'Economie, Mathematiques appliquees a la Plani fication, est reintegre dans les cadres de son administration d'origine et mis a la disposition du Commissariat general du Plan d'Equipement et de la Productivite (Division des Etudes et Syntheses quantitatives), a compter du 1er fevrier 1970

Arrête du 22 avril 1970

M Gabillon Raymond Ingenieur des Ponts et Chaussees en service detache aupres du BCEOM est rein tegre dans les cadres de son administration d'origine et affecte au SETRA (Division des Marches et Prix) a compter du 10 mars 1970

Arrête du 22 avril 1970

M Genevey Henri Ingenieur des Ponts et Chaussees charge du Groupe permanent d'Etudes de l'Aire metro politaine de Marseille est a compter du 16 avril 1970 place en position de disponibilité pour une periode de trois ans eventuellement renouvelable en vue d'exercer aupres de la Societe l'Immobiliere Constructions de Paris les fonctions de Directeur Adjoint à la Programmation charge des villes nouvelles

Arrete du 23 avril 1970

M Cyrot Dominique Ingenieur des Ponts et Chaussees a l'Organe technique regional de Rouen est mute a compter du 1° mai 1970 au Service des Affaires economiques et internationales (Division de l'Informatique)

M Cyrot reste en outre charge de l'operation pilote « gestion et exploitation du reseau routier » et continuera a apporter son concours au chef de l'OTR de Rouen pour l'organisation de sa cellule « Informatique »

Arrete du 23 avril 1970

M Kornblum Claude Ingenieur des Ponts et Chaussees a la Direction departementale de l'Equipement de la Seine Saint Denis est mis a la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances en qualite de charge de mis sion aupres du Directeur du Budget a compter du 1 mai 1970 en remplacement de M Rogeaux

Arrete du 27 avril 1970

M Maillant Hubert Ingenieur des Ponts et Chaussees a la Direction departementale de l'Equipement du Var est mis a la disposition de la Societe centrale pour l'Equipement du Territoire en qualite de Directeur Adjoint pour exercer les fonctions de Directeur de l'agence « Provence » de SCETAUROUTE a compter du 1° mai 1970

Arrete du 29 avril 1970

M Villemagne Maurice Ingenieur des Ponts et Chaus sees a la Direction departementale de l'Equipement de l'Herault est mis a la disposition de la Societe centrale pour l'Equipement du Territoire en qualité de Directeur Adjoint pour exercer les fonctions de Directeur de l'agence « Languedoc » de SCETAUROUTE a compter du 1 mai 1970

Arrete du 29 avril 1970

M Masnou Thierry Ingenieur des Ponts et Chaussees en service detache aupres du Secretariat d'Etat aux Affaires etrangeres a Madagascar est reintegre dans les cadres de son administration d'origine et affecte au Scrvice des Affaires economiques et internationales (Departement Transports et Equipement du Territoire) a compter du 1 avril 1970 en remplacement de M Burdeau

Arrete du 29 avril 1970

M Vinciguerra Antoine Ingenieur des Ponts et Chaus sees a la disposition du Ministere du Developpement industriel et scientifique est reintegre dans les cadres de son administration d'origine et mis a la disposition de Electricite de France en qualite de charge de mission a la Direction de la Distribution a compter du 1° mai 1970

Arrete du 29 avril 1970

M Buisson-Mathiolat Michel Ingenieur des Ponts et Chaussees a la disposition du Secretariat d'Etat aupres du Premier Ministre charge de la Jeunesse des Sports et des Loisirs est charge des fonctions d'Ingenieur en chef responsable du Groupe technique central des Services de l'Equipement au Secretariat d'Etat aupres du Premier Ministre charge de la Jeunesse des Sports et des Loisirs a compter du 28 janvier 1970

Arrete du 29 avril 1970

M Bascou Jean Ingenieur des Ponts et Chaussees en disponibilité est reintegre pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et mis a la disposition de la Societe anonyme d'Habitation a Loyer Modere la « Resi dence Urbaine » en vue d'y exercer les fonctions de Sous Directeur technique a compter du 1° mai 1970

M Chambolle Francois Ingenieur des Ponts et Chaus sees au Service maritime et de Navigation du Languedoc Roussillon est mute a la Direction departementale de l'Equipement de la Martinique (arrondissement special mixte maritime et bases aeriennes) en remplacement de M de Baecque

Arrête du 30 avril 1970

M Teule Eugene Ingenieur en chef des Ponts et Chaus sees en service detache est reintegre dans les cadres de son administration d'origine et nomme Directeur depar temental de l'Equipement du Vaucluse a compter du 16 mai 1970

Arrête du 4 mai 1970

M Gervais de Rouville Maurice Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees est affecte au Service regional de l'Equipement « Provence Côte d'Azur » en qualite de charge de mission a compter du 1° avril 1970

Arrête du 11 mai 1970

#### **DECISIONS**

Par arrête en date du 11 mars 1970 M Mavet Pierre Ingenieur des Ponts et Chaussees est nomme membre de la Commission de l'Espace rural creee au Commissariat general du Plan en vue de l'etablissement du VI° Plan

JO du 13 mars 1970

Par arrête en date du 11 mars 1970, il est constitue au Commissariat general du Plan, en vue de l'etablissement du VI° Plan, un Comite central des Territoires d'Outre-Mer, ainsi compose

Sont nommes membres

MM Bonnal Robert, Ingenieur general des Ponts et Chaussees Joneaux René, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, Temime Raoul, Directeur de l'Equipement social, Velitchkovitch Jean, Secretaire general a la Marine marchande

JO du 13 mars 1970

Par decret en date du 10 mars 1970, l'honorariat de leur grade est confere a MM Bosc Jean et Renoux Jean, Ingenieurs generaux des Ponts et Chaussees

JO du 15 mars 1970

Par arrête en date du 2 mars 1970 sont promus dans le Corps des Ingenieurs des Travaux maritimes

- au grade d'Ingenieur en chef des Travaux maritimes
- MM Demonsant Jean Ingenieur des Ponts et Chaussees Pinatelle Louis, Ingénieur des Ponts et Chaussees
- au grade d'ingenieur des Travaux maritimes
- M Pascal Philippe Ingénieur des Ponts et Chaussees JO du 18 mars 1970

Par arrête en date du 6 mars 1970, l'arrête du 17 juin 1964 portant nomination des representants des professions au Comite consultatif de reglement amiable des marches du Ministere d'Etat charge de la Defense nationale est modifie comme suit

Federation nationale des Travaux publics de l'Etat

- membre titulaire
- M Cayotte Pierre, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees
- membre suppléant
- M Roulet Jean, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussees

JO du 20 mars 1970

Par arrête en date du 16 mars 1970, est nomme membre du Bureau national de metrologie au titre de personnalite choisie par le Ministre du Developpement industriel et scientifique M Formery Jacques Directeur general de la Compagnie des Compteurs

JO du 22 mars 1970

Par arrête en date du 16 mars 1970 le jury du concours unique d'admission a l'Ecole nationale des Ponts et Chaus

sees, et aux Ecoles nationales superieures de l'Aeronautique, de Techniques avancees, des Telecommunications, des Mines de Paris, des Mines de Saint-Etienne et de la Metallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy est fixe comme suit pour l'annee 1970

- comme representant de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussees
  - M Garnier, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees
- pour la preparation ou la verification des sujets et pour la correction des epreuves ecrites de Physique
  - M Davin, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees
- pour la preparation ou la verification des sujets d'epreuves ecrites et pour les interrogations orales d'admission
  - M Bonnet Alam, Ingenieur des Ponts et Chaussees J O du 2 avril 1970

M Martin Pierre Ingenieur en chef des Ponts et Chaus sees Ingenieur general des Services techniques de la ville de Paris, Chef du Service technique de l'Eclairage et des Contrôles de la Direction de la Voirie a la Prefecture de Paris, a ete nomme membre du Comite technique de l'Electricité

JO du 5 avril 1970

Par arrête en date du 5 avril 1970, sont nommes membres du groupe permanent d'étude des marches des travaux publics

- en qualite de President
- M Valentin, Ingenieur géneral des Ponts et Chaussees
- en qualite de representants du Ministère d'Etat charge de la Defense nationale
- M Plante, Ingenieur general des Ponts et Chaussees, titulaire
- M Bouvy, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, suppleant
- en qualite de représentants du Ministère de l'Equipe ment et du Logement
- M Le Gorgeu, Ingenieur general des Ponts et Chaussees titulaire
- M Hamoniaux, Ingenieur general des Ponts et Chaus sees, titulaire,
- M Larras, Ingenieur general des Ponts et Chaussees suppleant
- en qualité de representants du Ministère des Trans ports
- M Pascal, Ingenieur géneral des Ponts et Chaussees titulaire
- M Bachelez, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees suppleant

- en qualite de representant du Ministère du Develop pement industriel et scientifique

M Flajoliet, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees titulaire

JO du 19 avril 1970

Par arrête en date du 9 avril 1970, sont renouveles jusqu a l'Assemblee generale de l'AFNOR, qui examinera les comptes de l'exercice 1972 les mandats d'administra teurs de

M Armand Louis President de l'Association française de normalisation, membre de l'Academie française

M Blachere Gerard Ingenieur general des Ponts et Chaussees, Directeur du Centre scientifique et technique du Bâtiment

JO du 19 avril 1970

Par decret en date du 23 avril 1970 est renouvele le mandat de membre du Conseil d'administration de la Societe d'economie mixte Societe de Production et de Distribution d'Electricite de la Martinique, en qualite de representant du Prefet de la Martinique de M **Donatien** Fernand Ingenieur des Ponts et Chaussees en retraite jusqu a l'approbation des comptes de l'exercice 1972

JO du 28 avril 1970

Par decret en date du 12 mai 1970 M Galatoire-Malé garie, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees Directeur du Gaz et de l'Electricite est nomme Directeur du Gaz de l'Electricite et du Charbon au Ministère du Deve loppement industriel et scientifique

JO du 13 mai 1970

M Marrec Michel Ingenieur des Ponts et Chaussees, est nomme Commissaire du Gouvernement aupres de la Commission des Marches des Chemins de Fer en remplacement de M Feron, decede

Arrête du 6 mars 1970

M Netter Louis Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees et M Ailleret Pierre Ingenieur des Ponts et Chaussees sont nommes professeurs honoraires a l'Ecole nationale des Ponts et Chaussees

Arrête du 9 avril 1970

#### RETRAITES

Par decret en date du 10 mars 1970 sont admis a la retraite

MM Garnier Jean Ingenieur general des Ponts et Chaussees a compter du 21 mai 1970 Cottard Henri,

Ingenieur general des Ponts et Chaussees, a compter du 2 mai 1970, **Boissonnet** Léon, Ingenieur des Ponts et Chaussees, a compter du 14 juin 1970, **Noel** Pierre, Ingenieur des Ponts et Chaussees, a compter du 16 juin 1970, **Lebert** Andre, Ingenieur des Ponts et Chaussees, a compter du 18 juin 1970

JO du 18 mars 1970

Par decret en date du 12 mars 1970, M Davin Marcel, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, est admis a faire valoir ses droits a la retraite, a compter du 1° juin 1970

JO du 19 mars 1970

Par decret en date du 20 mars 1970, M Chanu Andre, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, est admis a faire valoir ses droits a la retraite, a compter du 7 avril 1970

JO du 29 mars 1970

Par decret en date du 2 avril 1970, M Roumieu Charles, Ingenieur des Ponts et Chaussees, est admis a faire valoir ses droits a la retraite, a compter du 9 juin 1970

JO du 11 avril 1970

Par decret en date du 15 avril 1970, sont admis à la

MM Bizot Emile, Ingenieur géneral des Ponts et Chaussees, a compter du 3 août 1970, Levy Gilbert, Ingenieur general des Ponts et Chaussees, a compter du 12 juillet 1970, Chapoulie Jean, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, a compter du 6 août 1970, Pouliquen Jacques, Ingenieur en chef des Ponts et Chaussees, a compter du 7 juillet 1970, Chaffois Eugene, Ingenieur des Ponts et Chaussees à compter du 5 juillet 1970, Girardot Roland, Ingenieur des Ponts et Chaussees a compter du 1er mai 1970

JO du 22 avril 1970

#### --- MINES ---

#### Ordre national de la Légion d'Honneur :

- Ministère du Developpement industriel et scientifique

A ete promu au grade d'Officier

M Gardent Paul, Directeur general des Charbonnages de France

JO du 4 avril 1970

#### **NOMINATIONS**

Par arrêté en date du 16 mars 1970, les Elèves de l'Ecole Polytechnique dont les noms suivent, appartenant à la promotion 1967, ont été nommés Ingénieurs-Elèves au Corps national des Mines, à compter du 1er octobre 1970 :

MM. Bismut Jean-Michel, Weymuller Stanislas, Caille Gérard, Menjon Gérard, Canetti Charles, Perroy Alain, Lenci Michel, Levy dit Garboua Vivien, Berman Guy, Berry Gérard, Rodier Jean-Pierre, Giraud Pierre-Noël.

J.O. du 27 mars 1970.

#### **MUTATIONS**

Par arrêté en date du 1° avril 1970, M. Sala Marcel, Ingénieur général des Mines, a été chargé d'une mission d'inspection générale dans la division minéralogique du Nord, du 1° mars 1970 au 30 juin 1973, en remplacement de M. Turquet de Beauregard.

J.O. du 16 avril 1970.

Par décret en date du 12 mai 1970, M. Sore Jean-Claude. Ingénieur en chef des Mines, est nommé Directeur de la Technologie, de l'Environnement industriel et des Mines au Ministère du Développement industriel et scientifique.

J.O. du 13 mai 1970.

#### **DÉCISIONS**

Par arrêté en date du 11 mars 1970, M. Bourrelier Paul, Ingénieur en chef des Mines, est nommé membre du Comité central des Territoires d'Outre-Mer, constitué au Commissariat général du Plan en vue de l'établissement du VI° Plan.

J.O. du 13 mars 1970.

Par arrêté en date du 16 mars 1970, le jury du concours unique d'admission à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et aux Ecoles nationales supérieures de l'Aéronautique, de Techniques avancées, des Télécommunications, des Mines de Paris, des Mines de Saint-Etienne et de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy est fixé comme suit pour l'année 1970 :

- --- comme représentant de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris :
  - M. Vielledent, Ingénieur général des Mines.

- comme représentant de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne :
  - M. Neltner, Ingénieur général des Mines,
- comme représentant de l'Ecole nationale supérieure de la Métallurgie et de l'Industrie des Mines de Nancy :
  - M. Maury, Ingénieur des Mines.
- pour la préparation du sujet et pour la correction des épreuves écrites (épreuve pratique de Mathématiques) :
  - M. Hardouin, Ingénieur des Mines.

J.O. du 2 avril 1970.

Par arrêté en date du 23 mars 1970, M. de Turckheim Raoul, Ingénieur en chef des Mines, est nommé membre du Conseil d'administration du Centre technique des Industries de la Fonderie pour une période de trois ans à compter du 7 avril 1970, comme représentant des chefs d'entreprise.

J.O. du 8 avril 1970.

Par arrêté en date du 9 avril 1970, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale de l'AFNOR, qui examinera les comptes de l'exercice 1972, le mandat d'administrateur de M. Terestchenko Pierre, Ingénieur des Mines, Directeur central à Ugine-Kuhlmann.

J.O. du 19 avril 1970.

Par arrêté en date du 17 avril 1970, est nommé au Conseil d'administration de l'Agence financière de Bassin Artois-Picardie, en qualité de représentant de l'Etat, M. Sala, Ingénieur général des Mines, en remplacement de M. de Beauregard.

Par arrêté en date du 17 avril 1970, est nommé au Comité de Bassin Artois-Picardie, au titre de délégué du Ministre du Développement industriel et scientifique, M. Sala, Ingénieur général des Mines, en remplacement de M. de Beauregard.

J.O. du 30 avril 1970.

Par décret en date du 12 mai 1970, M. Rauline Bernard, ingénieur en chef des Mines, Directeur des Industries chimiques, est nommé Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au Ministère du Développement industriel et scientifique.

J.O. du 13 mai 1970.

# OFFRES DE POSTES

Dans la perspective de la poursuite des grands travaux d'amenagement du bassin de la Seine a l'amont de Paris, le Service des barrages-reservoirs de la Direction generale de l'amenagement urbain, a la Prefecture de Paris, envisage le recrutement d'un Ingenieur des Ponts et Chaussees ayant quelques années d'experience, pour le poste d'ingenieur en chef des services techniques, adjoint au Chef du service des barrages-reservoirs

Sadresser pour tous renseignements a

M Moreau de Saint-Martin, Chef du service des barragesreservoirs 25 rue du Renard, Paris 4° — Tel 887-92-42 SOCIETE FRANÇAISE A ACTIVITES INTERNATIONALES recherche INGENIEUR PONTS ET CHAUSSEES (30-35 ans) Parlant anglais

Il doit avoir l'experience des Etudes et Projets d'Infra structure (voies, ouvrages d'art) pour pouvoir participer a des realisations d'avant-garde

Les Ingenieurs interesses sont pries d'adresser leur C V a

SEFOP - 7, rue Lincoln, Paris-8°

sous reference DM 670/078, qui assurera dans la plus grande discretion les premiers contacts

#### naissance

M Pechère Michel Ingenieur des Ponts et Chaussees, est heureux de faire part de la naissance de son fils Denis, le 19 avril 1970

#### décès

On nous prie de faire part du deces de M Grelot Louis, Ingenieur general des Ponts et Chaussees, ancien Directeur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussees, survenu le 10 avril 1970

#### mariages

M Bringer Raymond, Ingenieur general des Ponts et Chaussees, est heureux de faire part du mariage de son fils Bernard avec Mile Michele Terreaux, le 21 mars 1970

Notre camarade Francois Kosciusko-Morizet, Ingenieur des Ponts et Chaussees, fait part de son mariage, le 6 juin 1970, avec Mile Benedicte Treuille, fille de notre camarade Hubert Treuille, Ingenieur des Ponts et Chaussees (e d)

## RECTIFICATIF

Nous avions omis de signaler dans le bulletin de fevrier 1970 que M Huin Rene, Ingenieur des Ponts et Chaussees avait ete nomme Chevalier de l'Ordre national du Merite (JO du 18 decembre 1969)

# RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES D'APPORTER LEUR CONCOURS AUX ADMINISTRATIONS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

01 - AIN

Concessionnaire des planchers et panneaux dalles « ROP »

#### Les Préfabrications Bressanes

OLCROTTET RN 79 pres de Mâcon Tel 29 a Bage le Chatel

03 - ALLIER

Travaux Publics, Industriels et Particuliers Bâtment - Béton arme
Reservoirs, Silos, Adductions d'eau
Canalisations Assamissement, Egouts
\* \* \* \* \*

J. PLANCHE et ses Fils 107, rue Jean Jaures, VICHY RC 5/ A 469 Tel 98 34 14

Entreprise Bâtiment

Travaux Publics

Etablissements KABF | | F & ( | E

28 rue Ampere 03 YZEURE Tel 12 19 5 21 a Moulins

Entreprise LIGIER SA au Capital de 5 000 000 de F TRAVAUX PUBLICS et PARTICULIERS

Siege 3, rue Faidherbe, VICHY Tel 98 20 11 et 98 70 72 Tel 98 20 11 et 98 70 72
Agence a LYON, 74, rue F de Pressense
Tel 84 34 86
Agence a PARIS, 33, rue du Ranelagh
Tel 647 60 65

05 - HAUTES-ALPES

#### SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Route de Marseille 05 GAP Tel 1301 1302

08 - ARDENNES

#### PERIN Fils

75 rue des Forges Saint Charles 08 CHARLEVILLE Tél 32 39 15

TOUS BÉTONS MANUFACTURÉS BORDURES LABELISÉES

Nous consulter pour tous articles par quantite

13 - BOUCHES-DU-RHONE

CARRIÈRES TRANSPORTS TRAVAUX PUBLICS - MAÇONNERIE

#### GHISOLFO MARIUS

1, Av du Président Kennedy - LA CIOTAT Tel. 08 44 39

R C Marseile 58 A 1005 CCP Marseile 587 41 Nº \$ \$ des B du R 340 13 028 0010

#### SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers 13 - AIX EN-PROVENCE - Le Pigonnet

#### Ets R. MONTEL

#### MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - HYDRAIILIQUE INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

2, 4, 6, rue Bonnardel - 13 MARSEILLE Tel (91) 50 06 38

#### S. A. B. L. A.

Usine a LAMANON (13) - Tel. 11 et 36

- Tuyaux anneles a collet Mac Cracken
- --- Regards de visite - Regards siphoides
- Bordures de trottoir BENDORFER CL 70 et CL 110 avec ou sans parements speciaux

#### SOCIÉTÉ des EAUX de MARSEILLE

Distribution d'equ et Assainissement 25, rue E Delangiade, 13 - MARSEILLE-6\* Tel 53 41 36

21 - COTE-D'OR

# LES AGGLOMÉRÉS L'ES

21 SAINT JEAN DE LOSNE

Tuyaux en beton - Prefabrication - Tous produits moules Bordures de trottoirs produits moules Viabilite Signalisation Tous les produits V R D - Dalles - Ciotures

### Entreprise

Fondée en 1873

# Chanier Bouchard et Vaissac

Granulats stitceux Fillers - Sables broyés Transport par route et par eau Remblats Debiats Dragage de riviere - Enrochements Travaux publics fluviaux

33 - GIRONDE

38 - ISERE

# DIJON BÉTON S. A.

BÉTONS PRÊTS A L'EMPLOI

Siege Social ST APOLLINAIRE (21) T 32 69 13 ST APOLLINAIRE (21) Centrales DIJON Port du Canal T 30 35 02

24 - DORDOGNE

EXTRACTION DE GRAVIERS CONCASSAGE ET TRANSPORT

Société Lambezt & Cie

S A au capital de 160 000 F 24 - MENESPIET - Tel. ; 21

29 - FINISTÈRE

#### ARMAND MARC & Frères S.A. TRAVAUX PUBLICS BATIMENTS

Tel 44-32 16 + RREST

Entreprise LAGADEC & C' S.A.

Carrière de KERFAVEN

Agrégats de toutes granulometries

Siege Social Pen Allen, 29 N-PLOUEDERN Tel 21 Landerneau

CARRIÈRES - TRANSPORTS TRAVAUX PUBLICS

Entreprise QUEMENEUR & C'e TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS BÉTON ARMÉ ------- MENUISERIES

Siege Social Rue du Calvaire 29 N LANDERNEAU - Tel 274 379 532

Agence a 22 - ST BRIEUC - rue Ampère Tel 33 09-10

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS Maconnerie - Béton armé briard

Construction d'usines

Agence pour le Sud Ouest Mérignac-33 46 rue Jules Michelet - Tel 52-26-76 et 77 Mérignac-33 Siege Social 93 St OUEN, 15, impasse des Chantiers - Telephone 606-53-66 - 3 L S À Anc Ets BRIARD au Gap de 1800 000 F R C Saine 57 B 2776

EXPLOITATION DE CARRIÈRES Travaux de terrassement, de motoculture Transports publics et particuliers Viabilité - Assamissement

Entreprise CARNIELLI Frères

S A au Capital de 300 000 F 33-RAUZAN 33-CASTETS-EN-DORTHE Tel 33

### CHARPINTO

Charpentes métalliques Constructions métalliques

Serrurene - Tôlerie - Manutention

17, rue Louise et Jean-Saball BEGLES - Tel 91-90 53

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS Soc. Anonyme de Démolition et de Reconstruction

S. A. D. E. R.

Terrassements - Battage de pieux Battage de palplanches - Ouvrages d'Art Assainissement - Génie Civil

50 b , quai Deschamps, BORDEAUX-BASTIDE Tel 92 58 48

35 - ILLE-ET-VILAINE

CARRIERES DE MATÉRIAUX ROUTIERS

Installations ultra modernes Production journaliere 1 000 tonnes

LOUAZEL A NORE 35-La Bouëxière - Tél 120 et 121 Granulats - Continus - Reconstitués Toutes dimensions

CONSTRUCTIONS DE ROUTES . V. R. D.

- CHAUX VIVE

CHAUX ÉTEINTE 50/60 % Ch Libre

CHAUX SPÉCIALE pr enrobés 20/30 % Ch Libre

CARBONATE DE CHAUX (Filler Calcaire)

Stě de CHAUX et CIMENTS 38 - SAINT-HILAIRE DE BRENS

#### APPAREILS **DRAGON** s.a

Concassage - Broyage - Cribiage - Installations

Siège Social: 38-Fontaine Tel (76) 96 34-36 - Telex Draglex 32 731

Bureau à Paris, 92, av Wagram (17°) Tei 227 84 70 - Telex Dragowag 29 406

45 - LOIRET

#### Cie du BÉTON d'ORLEANS

Route de SANDILLON

45-Saint-Jean-le-Blanc Tél. (38) 66-01-93

CENTRALE A BÉTON 100 m3/heure

49 - MAINE-ET-LOIRE

# OUVET

TRAVAUX PUBLICS - CARRIÈRES

49-MOULIHERNE

Téléphone 27

51 - MARNE

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE d'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

Succ. du Nord - Agence CHALONS-s/Marne 58. Grande-Rue, ST-MEMMIE - Tél. 68-05-49

Centrales, Postes, Lignes HT et MT, Adduction d'eau, Assainissement.

#### UNION de TRAVAUX **A'ENTREPRISES**

Région CHAMPAGNE-ARDENNE U.T.E. - REIMS, 98, Bd Wilson - Tél. 47-56-39 IOGEMENTS - Bts INDUSTRIELS, ADMINISTRATIFS et SCOLAIRES - OUVRAGES D'ART TRAVAUX HYDRAULIQUES et SOUTERRAINS

59 - NORD

Matériel topographique et géodésique. Fournitures pour le dessin. Papiers diazo « REGMA ». Polyesters. Papiers à calquer « CANSON ». Papiers logarithmiques et à divisions spéciales. Trames et rubans adhésifs pour carto-

DELOFFRE graphie.

e

t

3. rue de la Clef, 59-LILLE Tél. 55-19-63

62 - PAS-DE-CALAIS

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE d'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

Succ. du Nord - 68, rue G.-Colin - 62-ARRAS Tél. 21-00-17

Centrales, Postes, Lignes HT et MT, Adduction d'eau, Assainissement.

#### Entreprise Jean LEFEBVRE

Travaux publics - Sols industriels «Salviacim » - Enrobés rouges - Mastic bitumineux

11, bd Jean-Mermoz, NEUILLY-SUR-SEINE

Agences : 62-LOOS-FREVENT-LE TOUQUET et WOINCOURT

#### Entreprise Ch. MIROUX & Fils

Ingénieur A.-M.

BATIMENTS ET TRAVAUX INDUSTRIELS

62-HARNES

Tél. 20-11-00

#### s.a. MORETTI

\$ \$ \$

ENTREPRISE GÉNÉRALE Bâtiments - T.P. - Charpente Menuiserie - Bois

62-DOURGES - Tél. 20-20-05

#### SOMIB

SCOOP à Forme Communautaire

Siège Social et Administration : 8, quai du Commerce - SAINT-OMER

MENUISERIES SÉRIES ET INDUSTRIELLES LA GORGUE (Nord)

64 - BASSES-PYRÉNÉES

#### SOCIETE

-René LAPORTE & Cie

Bâtiment - Travaux publics Battage de pieux - Terrassements Levage

Rue A.-Thiébaut - B.P. 25 - 64-ANGLET

#### MATÉRIEL et INSTALLATIONS MODERNES

Richier - Nordest - Weitz - Codimos – Genemat - Eimco - Oléomat — Bureaux : 8, Allées Marines - Tél. 25-15-19

Dépôt : 3, Rue A.-Thomas - Tél. 25-36-72 BAYONNE

69 - RHONE

#### Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique

#### SADE

ENTREPRISE GENERALE DISTRIBUTION D'EAU et ASSAINISSEMENT Succ. de LYON-8°: **42, rue Saint-Gervais** Tél. 72-45-61 et **72-4**5-62

#### TRAVAUX PUBLICS GOUDRONNAGES

### R. BUFFIN



69.AMPIIIS Tél. 85-90-64

## NOEL DUMOND R. LARDET & Cie

18. rue Marius-Berliet, 69-LYON (84) Tél. (78) 72-15-41 - Télex : NODUM LYON 33004

LE SPÉCIALISTE FRANÇAIS DU MATÉRIEL DE RÉEMPLOI

ANCIENNE MAISON A. MOREAU

#### Les FILS de A. MOREAU

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

4. impasse Million, LYON-3\* Tél. (78) 60-10-20 - 60-42-44 - 60-84-02

Société de TRAVAUX PUBLICS

#### Léon MASSON & Cº

29, rue Boucher-de-Perihes 69 - TARARE

Téléphone : 15 à Pontcharra/Turdine

103 à Tarare

#### SERRURES **FICHET**

2. place de la Bourse, 69-LYON-2° Tél. 42-26-56/57

SERRURES DE BATIMENTS Dépt. Serrurerie de FICHET-BAUCHE S.A.

#### SOCIÉTÉ CHIMIQUE, ROUTIÈRE ET D'ENTREPRISE GÉNÉRALE

Siège Social : 19, rue Broca, PARIS-V. Tél. 707-39-09

58, boulevard M.-Sembat, 69-VENISSIEUX Tél. 74-20-47

#### COMPRESSEURS THOME

Siège Social : 15-17, Chemin du Génie B.P. 51 - **69-VENISSIEUX** Tél. 72-05-61 - 72-76-67 - 72-77-29/68/79.

Succursales:

93-PANTIN . 13-MARSEILLE (14\*) - 06-NICE

#### TECHNIPHONE S. A.

Electronique - Téléphonie Télégestion - Télésignalisation Télécommande

81, boulevard des Belges - 69-LYON Tél. (78) 52-95-00 +

#### 76 - SEINE-MARITIME

## Entreprises THIREAU - MOREL

Bâtiment - Travaux publics Béton armé

2, RUE DES RAFFINERIES - LE HAVRE

#### Societe EAU & ASSAINISSEMENT (S.O.C.E.A.)

S. A. au Capital de 49 600 000 F Siège Social : 6, rue Piccini, Paris-16° KLE 84-83

ENTREPRISE GÉNÉRALE - RÉSEAUX d'eau de gaz, de pétrole, d'assainissement Succursale du Havre : 3, rue Lefevreville LE HAVRE - Tél. 42-42-44 BATIMENTS INDUSTRIELS - BÉTON ARMÉ TRAVAUX PUBLICS STATIONS ÉPURATION

#### VAUGOUDE ET MAILLET

**DIEPPE**B.P. 117

Tél. 84-39-53 +

# FONDASOL

Siège Social :

139 bis, route de Tarascon, 84-AVIGNON

### BUREAU D'ÉTUDES DE SOLS ET FONDATIONS

**AGENCES** 

Détermination des caractéristiques des fondations

Ingénieurs Conseils



Tous les sondages mécaniques...

Tous les essais de sols...



Pressiomètre Ménard - Pénétromètre

Battage de pieux d'essai

Laboratoire - Etudes géophysiques électriques et sysmiques Etudes de perméabilité - Géologie - Etudes hydrogéologiques

Constructions immobilières et industrielles

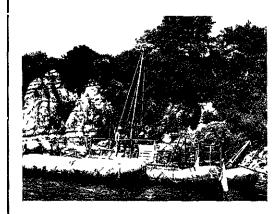
Ouvrages d'art et Génie Civil - Terrassements

Stabilité de déblais et remblais - Routes - Digues - Tunnels

DIRECTION GÉNERALE AVIGNON-Montfavet - B.P. nº 54 Avignon - Tel.: 83-03-96 et 83-01-08.

CENTRE METZ, 41, place Saint-Thiebault - Tél. : 68-78-28 et 68-78-29

CHALON-SUR-SAONE, 19, rue Saint-Georges - Tél. : 48-45-60 PARIS, 5 bis, rue du Louvre - Tél. : 488-46-98 et 236-21-43



# L'EAU c'est la spécialité de la LYONNAISE DES EAUX

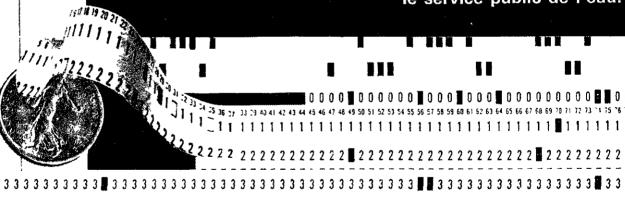
captage traitement distribution

# service

entretien, laboratoire, contrôle, gestion

LA LYONNAISE DES EAUX

société moderne du secteur tertiaire assume pour les collectivités le service public de l'eau.



# SOM ATER

8 IMPASSE TERRIER (He de la Jatte 92 NEUILLY SUR SEINE TEL 722 22 23

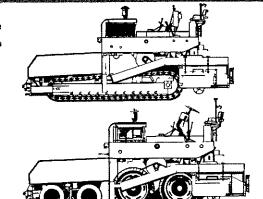
Pieces de rechange et apres vente 23 BOULEVARD DU PARC (Ile de la Jatte 92 NEUILLY SUR SEINE TEL 637 27 /5

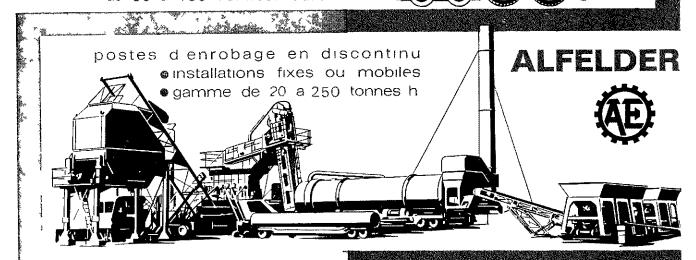
# finisseuses VÖGELE DE ROUTE

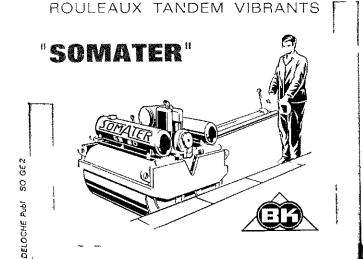
BETON BITUMINEUX BETON DE CIMENT GRAVE CIMENT

AMPER ET SCREED VIBRANT

la geur de travail jusqu'a 8 m 25 de 60 a 400 Tonnes/heure









"AGRIP"
TRACTEURS

4 ROUES MOTRICES & DIRECTRICES **85 et 120 cv.** 

SPECIALEMENT ETUDIES POUR TIRAGE DES LIGNES HAUTE TENSION

PELLETEUSE CHARGEUSE

